



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 39

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Mise en place des délégués titulaire et suppléant représentants de Nizas et Castelnaud de Guers au sein du Conseil communautaire de la CAHM

N° 000671

Question n°1 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

Administration Générale

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
REÇU LE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

légalité : 10 AVR. 2012

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Ansiou REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu que par Arrêté préfectoral N° 2002-1-5799 en date du 17 décembre 2002 monsieur le Préfet de l'Hérault a autorisé la création de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 31 décembre 2002 ;
- Vu que par délibération du Conseil communautaire en date du 14 avril 2008 il a été procédé à l'installation des Conseillers communautaires -délégués titulaires et suppléants- qui composent le Conseil communautaire de la CAHM suite aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008 ;
- Vu l'Arrêté préfectoral N°2009-1-1997 en date du 3 août 2009 modifiant la répartition des sièges du Conseil communautaire suite à la publication des nouveaux chiffres de populations et fixant à 47 le nombre des délégués titulaires (et 25 suppléants) ;
- Vu que par délibération du Conseil communautaire en date du 11 septembre 2009 il a été procédé à l'installation de 3 délégués titulaires (et 1 délégué suppléant) supplémentaires.

Monsieur le Président expose que suite à la démission de monsieur Guy MILLAT, délégué titulaire au sein du Conseil communautaire consécutive à des problèmes de mobilité, le Conseil Municipal de la commune de Nizas s'est réuni en date du 20 décembre 2011 et a désigné *monsieur Daniel RENAUD* en qualité de *délégué titulaire* au sein de l'EPCI.

De plus, suite au décès de monsieur Jean-Pierre THIEULE, délégué suppléant au sein du Conseil communautaire, le Conseil Municipal de la commune de Castelnau de Guers s'est réuni en date du 8 mars 2012 et a désigné *monsieur Fabien CHARRIER* en qualité de *délégué suppléant* au sein de la structure.

Par conséquent, il convient à présent de procéder à l'installation des nouveaux représentants de la commune de Nizas et Castelnau de Guers au sein du Conseil communautaire

Monsieur le Président invite l'Assemblée délibérante à procéder à leur installation en leur qualité de délégué titulaire pour monsieur RENAUD et délégué suppléant pour monsieur CHARRIER.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

- **PREND ACTE** de la désignation de *monsieur Daniel RENAUD* en tant que Délégué titulaire ainsi que *monsieur Fabien CHARRIER* en tant que Délégué suppléant au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Bureau de la CAHM :
élection de deux nouveaux
membres

N° 000672

Question n°2 à l'OJ

Ref. : PHD/cm
Administration Générale

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Anisau REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales -notamment en son article L 5211-10- il a été procédé, par délibération du 14 avril 2008, à l'élection des 27 membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée parmi ceux du Conseil communautaire.

Suite à l'installation des représentants des communes de Portiragnes (6 février 2012) et de Nizas (26 mars 2012) au sein du Conseil communautaire, il convient à présent de combler les deux postes vacants du Bureau communautaire.

Par conséquent, conformément aux dispositions de la délibération du 14 avril, monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante la nomination de *madame Gwendoline CHAUDOIR*, Maire de Portiragnes ainsi que celle de *monsieur Daniel RENAUD*, Elu de Nizas en tant que membres du Bureau communautaire.

Sur proposition de monsieur le Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur l'élection des deux nouveaux membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de recourir au scrutin public pour procéder à la nomination des deux nouveaux membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **DECIDE** de nommer *madame Gwendoline CHAUDOIR* et *monsieur Daniel RENAUD* membre du Bureau communautaire.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 39

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Election des Représentants
du Conseil communautaire
auprès de diverses structures
et organismes extérieurs

N° 000673

Question n°3 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

Administration Générale

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques

Publiques

Retour du contrôle de

légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Anisau REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le président expose que suite à l'installation de nouveaux Représentants au sein du Conseil communautaire, il convient à présent de procéder à l'élection de représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée auprès de diverses structures et organismes extérieurs restés vacants à savoir :

- un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Comité syndical du **Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde**.
- pour le **Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriales du Biterrois** :
 - un représentant titulaire qui sera amené à siéger au sein du Comité syndical du SCOT
 - un représentant suppléant au sein du Bureau du SCOT

- un représentant titulaire qui sera amené à siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Béziers-Cap d'Agde en Languedoc.
- un représentant suppléant qui sera amené à siéger au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc.
- un représentant titulaire au sein de la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault.
- un représentant de la commune de Portiragnes au Comité de pilotage étude diagnostic trait de côte.

Par conséquent, monsieur le Président invite l'Assemblée délibérante à procéder à l'élection des Représentants du Conseil communautaire nouvellement installés auprès de ces six structures.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de recourir au scrutin public pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein des six structures et organismes déclinés ci-dessus ;
- **D'ELIRE** les Représentants du Conseil communautaire auprès :

SYNDICATS - ORGANISMES	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde au sein du Comité syndical	CHAUDOIR Gwendoline	FAURÉ Philippe
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriales du Biterrois au sein du Comité syndical (titulaire) et en tant que membre suppléant au Bureau	CHAUDOIR Gwendoline	
Syndicat Mixte de l'Aéroport de Béziers-Cap d'Agde en Languedoc au sein du Comité syndical	CHAUDOIR Gwendoline	
Commission consultative de l'environnement de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc		CHAUDOIR Gwendoline
Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault	CHAUDOIR Gwendoline	
Comité de pilotage étude diagnostic trait de côte	CHAUDOIR Gwendoline	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Commissions de travail
de la CAHM :
désignation des représentants
de Portiragnes
et Castelnaud de Guers

N° 000674

Question n°4 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

Administration Générale

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Ansiou REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public,
- Vu les dispositions du CGCT qui stipule que le Conseil communautaire est seul compétent pour créer toute commission.

Monsieur le Président expose que suite à l'installation au sein du Conseil communautaire de madame Gwendoline CHAUDOIR, messieurs Philippe CALAS, Frédérique PIONCHON, Daniel RENAUD en qualité de délégués titulaires et monsieur Fabien CHARRIER en qualité de délégué suppléant, ils ont émis le souhait de participer aux commissions créées par délibération du 28 avril 2008 et modifiées par délibération du 31 mai 2010.

Par conséquent les membres du Conseil communautaire sont amenés à désigner ces nouveaux délégués communautaires au sein des différentes commissions de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée :

- Délégués titulaires :
 - Madame Gwendoline CHAUDOIR : commissions « aménagement du territoire-habitat-patrimoine » ; « développement économique »,
 - Monsieur Philippe CALAS : commissions « aménagement du territoire-habitat-patrimoine », « tourisme-viticulture-agriculture-terroir »,
 - Monsieur Frédéric PIONCHON : commissions « environnement-maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables »,
 - Monsieur Daniel RENAUD : commissions « environnement-maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » et « développement économique ».
- Délégué suppléant :
 - Monsieur Fabien CHARRIER : commissions « aménagement du territoire-habitat-patrimoine » ; « Transport » et « espaces verts-propreté voirie ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

A L'UNANIMITE

- **DE NOMMER** madame Gwendoline CHAUDOIR, messieurs Philippe CALAS, Frédéric PIONCHON, Daniel RENAUD et Fabien CHARRIER au sein des commissions de travail de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée tel qu'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Reprise anticipée des résultats
de l'exercice 2011 et affectation
provisoire du résultat
de fonctionnement
et d'investissement et des restes
à réaliser de l'exercice 2011

N° 000675

Question n°5 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Anseau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président expose qu'en application de l'instruction M14, il appartient au Conseil communautaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Il précise dès lors que les résultats pouvant être estimés à l'issue de l'année budgétaire, avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion, le Conseil communautaire, au titre de l'exercice clos, peut procéder à la reprise anticipée des résultats.

Conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'Investissement compte tenu des restes à réaliser.

Monsieur le Rapporteur propose donc de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Excédent de Fonctionnement	3 735 625,80 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-682 521,09 €
RESTES A REALISER	
Dépenses	3 248 179,82 €
Recettes	3 248 179,82 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Affectation à la section d'Investissement	2 200 000,00 €
2) Excédent de fonctionnement reporté	1 535 625,80 €

TRANSPORT « HERAULT MEDITERRANEE » :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Excédent de Fonctionnement	650 628,20 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 13 871,34 €
AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Affectation à la section d'Investissement	60 579,95 €
2) Excédent de fonctionnement reporté	590 048,25 €

PAEHM « LE PUECH » A PORTIRAGNES :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Excédent de Fonctionnement	380 777,49 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-446 142,52 €

PAEHM « DE LA CROUZETTE » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Excédent de Fonctionnement	231 613,40 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution positif d'Investissement	25 117,13 €

PAEHM « DES PRADELS » A POMEROLS :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Excédent de Fonctionnement	163 668,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 207 876,10 €

PAEHM « DE LA CAPUCIERE » A BESSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Excédent de Fonctionnement	515 816,05 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-1 883 786,08 €

PAEHM « LES CLAIRETTES » A ADISSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 54 732,83 €

PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 212 316,80 €

PAEHM « L'AUMORNE » A FLORENSAC :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-345 655,16 €

PAEHM « LA MEDITERRANEENNE » A AGDE :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Excédent de Fonctionnement	810,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-200 730,17 €

PAEHM « LE ROUBIE » A PINET :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-29 140,00 €

PAEHM « JACQUES CŒUR » A MONTAGNAC :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif de Fonctionnement	-8,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-280,08 €

« HAMEAU AGRICOLE » DE SAINT-THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-9 481,52 €

Les membres du Conseil communautaire sont invités à prendre en compte, provisoirement, les résultats d'investissement et les restes à réaliser, constatés à la clôture de l'exercice 2012, dans les conditions définies ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 12 mars 2012,

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Pour : 37

Abstention : 4 (M. MONEDERO, Mme BUCHACA, MM. JOVIADO, HOULES)

- ✓ **Budget principal de la CAHM :** d'affecter provisoirement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2011 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 3 735 625,80 € comme suit :
 - Excédent de Fonctionnement reporté..... 1 535 625,80 €
 - Affectation à la section d'Investissement..... 2 200 000,00 €
- ✓ **Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » :** d'affecter provisoirement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » 2011 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 650 628,50 € comme suit :
 - Excédent de Fonctionnement reporté..... 590 048,25 €
 - affectation à la section d'Investissement..... 60 579,95 €

- ✓ **Budget annexe PAEHM « du Puech » à Portiragnes** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 :
 - Excédent de Fonctionnement..... 380 777,49 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement -446 142,52 €

- ✓ **Budget annexe PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 :
 - Excédent de Fonctionnement..... 231 613,40 €
 - Solde d'exécution positif d'Investissement..... 25 117,13 €

- ✓ **Budget annexe PAEHM « Des Pradels » à Pomerols** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 :
 - Excédent de Fonctionnement..... 163 668,92 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -207 876,10 €

- ✓ **Budget annexe PAEHM « La Capucière » à Bessan** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 :
 - Excédent de Fonctionnement..... 515 816,05 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -1 883 786,08 €

- ✓ **Budget annexe PAEHM « Les Clairettes » à Adissan** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -54 732,83 €

- ✓ **Budget annexe du « Parc Technologique à Saint Thibéry** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -212 316,80 €

- ✓ **Budget annexe « L'Aumorne » à Florensac** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -345 655,16 €

- ✓ **Budget annexe « La Méditerranéenne » à Agde** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 :
 - Excédent de Fonctionnement..... 810,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -200 730,17 €

- ✓ **Budget annexe « Le Roubié » à Pinet** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -29 140,00 €

- ✓ **Budget annexe « Jacques Cœur » à Montagnac** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 :
 - Résultat d'exécution négatif de Fonctionnement..... -8,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -280,08 €

- ✓ **Budget annexe « Hameau agricole de Saint-Thibéry »** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2011 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -9 481,52 €

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget principal
de la CAHM

N° 000676

Question n°6 à l'OJ

Réf. : PHD/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
REÇU LE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques
**Retour du contrôle de
légalité :**

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et précise que le vote s'effectue par chapitre et par opération, sur la colonne « Propositions nouvelles ».

La balance générale du Budget Primitif 2012 de la CAHM se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	14 882 015,62 €	14 882 015,62 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 017 638,20 €	58 017 638,20 €

Il est, également, proposé d'acter la reprise des Restes à Réaliser de la section d'investissement correspondant :

- ✓ en dépenses : aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice 2011 telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements,

- ✓ et en recettes : aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Ils sont estimés à l'issue de l'année budgétaire, avant leur adoption au Compte Administratif.

Le Conseil communautaire, au titre de l'exercice clos en section d'investissement, peut procéder à la reprise anticipée des restes à réaliser au Budget Primitif 2012.

BUDGET PRINCIPAL	RESTES A REALISER
Dépenses	3 248 179,82 €
Recettes	3 248 179,82 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,

Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de la façon suivante :

B.P. 2012 DE LA CAHM			VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			A L'UNANIMITE DES VOTANTS Pour : 37 Abstention : 4 (M. MONEDERO, Mme BUCHACA, MM. JOVIADO, HOULES)
011	Charges à caractère général	8 164 137,49 €	
012	Charges de personnel	12 918 574,00 €	
014	Atténuation des produits	14 126 395,27 €	
65	Autres charges de gestion courante	19 059 817,83 €	
66	Charges financières	1 215 713,61 €	
67	Charges exceptionnelles	133 000,00 €	
023	Virement à la section d'Investissement	700 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 700 000,00 €	
TOTAL.....		58 017 638,20 €	
RECETTES			A L'UNANIMITE DES VOTANTS Pour : 37 Abstention : 4 (M. MONEDERO, Mme BUCHACA, MM. JOVIADO, HOULES)
70	Produits des services	75 000,00 €	
73	Impôts et taxes	44 173 991,40 €	
74	Dotations et participations	12 014 936,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	13 250 ,00 €	
013	Atténuation de charges	100 000,00 €	
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	94 835,00 €	
002	Résultat reporté 2011	1 535 625,80 €	
TOTAL.....		58 017 638,20 €	

B.P. 2012 DE LA CAHM			VOTE
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
204	Subventions d'équipement versées	1 195 590,53 €	A L'UNANIMITE DES VOTANTS Pour : 37 Abstention : 4 (M. MONEDERO, Mme BUCHACA, MM. JOVIADO, HOULES)
21	Immobilisations corporelles	1 827 108,00 €	
23	Immobilisations en cours	875 280,00 €	
Opération 1001	Circuit des Belvédères	110 000,00 €	
Opération 1002	Port Fluvial / Hôtel Riquet	93 000,00 €	
Opération 1003	Site Métiers d'Art d'Agde	833 680,00 €	
Opération 204	Pays d'Art et d'histoire	96 253,00 €	
Opération 209	Réseau Médiathèque Intercommunale	19 500,00 €	
Opération 210	Centre Technique des champs Blancs	970 940,00 €	
Opération 217	Centre Technique des Rodettes	11 500,00 €	
Opération 230	Siège Administratif	284 200,00 €	
Opération 231	Aire d'accueil gens du voyage Agde	20 000,00 €	
Opération 233	Aire grand passage des gens du voyage	71 000,00 €	
Opération 405	Protection Littoral Agde	327 000,00 €	
Opération 407	Acquisition Foncière / logement social	703 000,00 €	
Opération 408	Acquisition foncière / restruct. urbaine	50 000,00 €	
Opération 412	Château Laurens	749 400,00 €	
Opération 413	Théâtre de Pézenas	1 000 000,00 €	
Opération 502	Restruct. Urbaine échoppes MMA	35 000,00 €	
Opération 506	SIG	103 920,00 €	
Opération 508	Subv. d'équip versées aux communes	215 256,80 €	
Opération 602	Délégation Etat des aides à la pierre	736 750,00 €	
Opération 701	Aggl'Haut débit	500 000,00 €	
Opération 801	Informatique et téléphonie	425 581,20 €	
Opération 901	Piscine de Pézenas	371 200,00 €	
Opération 902	Zone des rochers	150 000,00 €	
Opération 903	Abbatiale de Saint-Thibéry	360 000,00 €	
Opération 1201	Gestion des aides à l'habitat privé	30 000,00 €	
Opération 1202	Natura 2000	58 000,00 €	
	<i>Total des opérations d'équipement</i>	<i>8 325 181,00 €</i>	
16	Remboursement d'emprunts	1 670 000,00 €	
26	Participations et créances rattachées	11 500,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	94 835,00 €	
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	682 521,09 €	
TOTAL.....		14 882 015,62 €	

RECETTES			VOTE
13	Subventions d'investissements	272 541,81 €	
Opération 405	Protection littoral Agde	195 652,18 €	
Opération 411	Centre Aquatique d'Agde	1 338 617,22 €	
Opération 412	Château Laurens	191 754,00 €	
Opération 413	Théâtre de Pézenas	229 280,18 €	
Opération 502	Restruct. Urbaine échoppes MMA	12 009,00 €	
Opération 602	Délégation de l'Etat des aides à la pierre	682 148,00 €	
Opération 901	Piscine de Pézenas	42 291,00 €	
Opération 903	Abbatiale de Saint-Thibéry	46 890,00 €	
Opération 1201	Gestion des aides à l'habitat privé	30 000,00 €	
Opération 1202	Natura 2000	37 290,96 €	
13	<i>Total des subventions d'investissement</i>	<i>3 078 474,35 €</i>	
16	Emprunts et dettes assimilées	5 510 548,32 €	
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	1 331 492,95 €	
1068	Dotations Fonds divers réserves (chap.10)	2 200 000,00 €	
26	Participations et créances rattachées	11 500,00 €	
024	Produits des cessions	150 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	700 000,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	1 700 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	
TOTAL.....		14 882 015,62 €	

- **PREND ACTE** de la reprise anticipée des restes à réaliser 2011 de la section d'investissement.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du taux d'imposition
2012 de la Cotisation Foncière
des Entreprises

N° 000677

Question n°7 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIER
REÇU LI

- 6 AVR. 2012

Retour du contrôle de
légalité :

1 0 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la Loi de finances pour 2010 a définitivement supprimé la Taxe Professionnelle. Cette dernière est désormais remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) composée :

- de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CET a été acquittée dès 2010 par les entreprises, et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en a perçu directement le produit à compter de 2011 :

- 2 384 596,00 € de CVAE
- et 7 879 148,00 € de CFE encaissés en 2011.

Il précise que si la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est obtenue en multipliant la valeur ajoutée de chaque entreprise par un taux égal à 1,5 %, taux unique appliqué sur l'ensemble du territoire national, la Cotisation Foncière des Entreprises correspond à l'ancienne part de cotisation de Taxe Professionnelle assise sur les valeurs foncières et la Communauté d'agglomération doit donc en voter le taux d'imposition.

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises était de 33,40% en 2011, il est proposé de ne pas le modifier.

Monsieur le Président invite donc, les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le maintien du Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 33,40 % pour l'exercice 2012.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MAINTENIR** le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 33,40 % pour l'exercice 2012.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du taux d'imposition
de Foncier Non Bâti et du Taux
d'imposition de la Taxe
d'Habitation de l'exercice 2012

N° 000678

Question n°8 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES :** Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que :

- la fraction de taux de Foncier Non Bâti à voter a pour origine le transfert des frais de gestion liés aux parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui a été transférée lors de la réforme fiscale. Les bases prévisionnelles 2012 notifiées sont de 2 577 000 € et le produit attendu pour l'exercice 2012 est de 88 907 €.

Ce taux était de 3,45 % en 2011, il est proposé de ne pas modifier le taux de Foncier Non Bâti.

S'ajoute à ce produit un montant forfaitaire de 278 024 € pour lequel il n'y a pas besoin de voter de taux. Soit un total de Foncier Non Bâti de 366 931 €.

- les Communautés d'agglomération ont récupéré en 2011 la part de Taxe d'Habitation perçue auparavant par les départements. Le taux ainsi transféré à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée était de 10,88 %. Les bases prévisionnelles pour l'année 2012 sont évaluées à 144 675 000 €, soit une augmentation de 7 611 000 € par rapport à la notification 2011 (+5,55 %).

Le produit attendu pour 2012 s'élève donc à 15 740 640 €.

Il est proposé de ne pas modifier le taux de Taxe d'Habitation.

Monsieur le Président invite donc, les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le maintien du taux d'imposition du Foncier Non Bâti à 3,45 % et du taux d'imposition de la Taxe d'Habitation à 10,88 % pour l'exercice 2012.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MAINTENIR** le taux d'imposition du Foncier Non Bâti à 3,45 % pour l'exercice 2012. ;
- **DE MAINTENIR** le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation à 10,88 % pour l'exercice 2012.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

GILLES D'ETTORE

The signature is a large, stylized handwritten mark in black ink, written over the printed name and partially overlapping the official seal.



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du taux de la Taxe
d'Enlèvement des Ordures
Ménagères de l'exercice 2012

N° 000679

Question n°9 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIER
REÇU L.

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RY AUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 11 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et est, également, devenue membre du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde au 1^{er} juin 2003.

Dans ces conditions et dans le cadre d'un dispositif dérogatoire, c'est la Communauté d'agglomération qui fixe chaque année le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et en perçoit directement le produit. Elle reverse ensuite une participation au SMICTOM de Pézenas-Agde.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer pour maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 15,44 % pour l'exercice 2012.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MAINTENIR** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 15,44 % pour l'exercice 2012.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe du
«Transport Hérault
Méditerranée»

N° 000680

Question n°10 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIER
REÇU LE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Retour du contrôle de
légalité :

1 0 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Anisau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 du « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	33 871,34 €	80 579,95 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 989 337,25 €	2 989 337,25 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe du « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU « TRANSPORT Hérault Méditerranée »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	2 939 337,25 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	
TOTAL.....		2 989 337,25 €	
RECETTES			VOTE
73	Produit de la fiscalité	2 000 000,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
74	Subvention d'exploitation	399 289,00 €	
002	Résultat reporté 2011	590 048,25 €	
TOTAL.....		2 989 337,25 €	

B.P. 2012 DU « TRANSPORT Hérault Méditerranée »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
23	Immobilisations en cours	20 000,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
001	Résultat reporté 2011	13 871,34 €	
TOTAL.....		33 871,34 €	
23	Restes à réaliser 2011	46 708,61 €	
TOTAL B.P. 2012 + RAR 2011.....		80 579,95 €	
RECETTES			VOTE
10	Dotations Fonds divers réserves	60 579,95 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00 €	
TOTAL.....		80 579,95 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :
- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe
du PAEHM «LE PUECH»
à Portiragnes

N° 000681

Question n°11 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES

REQUIS

- 5 AVR. 2012

Bureau des Politiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LE PUECH » à Portiragnes du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 du « PUECH » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 446 142,52 €	2 446 142,52 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 746 102,52 €	2 746 102,52 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du PAEHM « LE PUECH »*

➤ **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe du « PUECH » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU PAEHM « LE PUECH »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	237 960,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
66	Charges financières	62 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre section	2 446 142,52 €	
TOTAL.....		2 746 102,52 €	
RECETTES			VOTE
70	Vente de terrains	569 349,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
042	Opérations d'ordre entre section	1 795 976,03 €	
002	Résultat reporté 2011	380 777,49 €	
TOTAL.....		2 746 102,52 €	

B.P. 2012 DU PAEHM « LE PUECH »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
16	Remboursement des emprunts	204 023,97 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
040	Opérations d'ordre entre sections	1 795 976,03 €	
001	Résultat reporté 2011	446 142,52 €	
TOTAL.....		2 446 142,52 €	
RECETTES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	2 446 142,52 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
TOTAL.....		2 446 142,52 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe du
PAEHM «LA CROUZETTE»
à Saint-Thibéry

N° 000682

Question n°12 à l'OJ

Réf : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

COMMUNE DE BEZIERES
RECUEIL
- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

1 0 AVR. 2012

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAIN'T THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LA CROUZETTE » à Saint-Thibéry du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 de «LA CROUZETTE» se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	634 384,73 €	634 384,73 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	726 384,73 €	726 384,73 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du PAEHM « LA CROUZETTE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe de « LA CROUZETTE » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU PAEHM « LA CROUZETTE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	92 000,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
042	Opérations d'ordre entre sections	634 384,73 €	
TOTAL.....		726 384,73 €	
RECETTES			VOTE
70	Produit des services (Vente de terrains)	414 771,33 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
042	Opérations d'ordre entre sections	80 000,00 €	
002	Résultat reporté 2011	231 613,40 €	
TOTAL.....		726 384,73 €	

B.P. 2012 DU PAEHM « LA CROUZETTE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
16	Remboursement d'Emprunts	529 267,60 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
040	Opérations d'ordre entre sections	80 000,00 €	
001	Résultat reporté 2011	25 117,13 €	
TOTAL.....		634 384,73 €	
RECETTES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	634 384,73 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
TOTAL.....		634 384,73 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe du
PAEHM «LES PRADELS»
à Pomérols

N° 000683

Question n°13 à l'OJ

Ref. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Retour du contrôle de
légalité :

1 0 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Guy AMIEL**, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LES PRADELS » à Pomérols du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 des « PRADELS » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	207 876,10 €	207 876,10 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	259 876,10 €	259 876,10 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du PAEHM « LES PRADELS»*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe des « PRADELS » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU PAEHM « LES PRADELS »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	2 000,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
67	Charges exceptionnelles	50 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	207 876,10 €	
TOTAL.....		259 876,10 €	
RECETTES			VOTE
74	Dotations et participations	96 207,18 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
002	Résultat reporté 2011	163 668,92 €	
TOTAL.....		259 876,10 €	

B.P. 2012 DU PAEHM « LES PRADELS »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
001	Résultat reporté 2011	207 876,10 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
TOTAL.....		207 876,10 €	
RECETTES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	207 876,10 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
TOTAL.....		207 876,10 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe du
PAEHM «LA CAPUCIERE»
à Bessan

N° 000684

Question n°14 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

1 0 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LA CAPUCIERE » à Bessan du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 de « LA CAPUCIERE » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	9 483 744,11 €	9 483 744,11 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 115 774,08 €	8 115 774,08 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du PAEHM « LA CAPUCIERE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe de « LA CAPUCIERE » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU PAEHM « LA CAPUCIERE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	1 828 988,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
66	Charges financières	203 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	6 083 786,08 €	
TOTAL.....		8 115 774,08 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	7 599 958,03 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
002	Résultat reporté 2011	515 816,05 €	
TOTAL.....		8 115 774,08 €	

B.P. 2012 DU PAEHM « LA CAPUCIERE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	7 599 958,03 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
001	Résultat reporté 2011	1 883 786,08 €	
TOTAL.....		9 483 744,11 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	3 399 958,03 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
040	Opérations d'ordre entre sections	6 083 786,08 €	
TOTAL.....		9 483 744,11 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe du
PAEHM «LES CLAIRETTE»
à Adissan

N° 000685

Question n°15 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
RECUE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LES CLAIRETTES » à Adissan du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 des « CLAIRETTES » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	109 465,66 €	109 465,66 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 732,83 €	54 732,83 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du PAEHM « LES CLAIRETTES »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe des « CLAIRETTES » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
TOTAL.....		54 732,83 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
TOTAL.....		54 732,83 €	

B.P. 2012 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
001	Résultat reporté 2011	54 732,83 €	
TOTAL.....		109 465,66 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	54 732,83 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
040	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €	
TOTAL.....		109 465,66 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe
du PAEHM «LE PARC
TECHNOLOGIQUE»
à Saint-Thibéry

N° 000686

Question n°16 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du « PARC TECHNOLOGIQUE » à Saint-Thibéry du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 du « PARC TECHNOLOGIQUE » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	444 633,60 €	444 633,60 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	232 316,80 €	232 316,80 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du « PARC TECHNOLOGIQUE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe du « PARC TECHNOLOGIQUE » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	20 000,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
042	Opérations d'ordre entre sections	212 316,80 €	
TOTAL.....		232 316,80 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	232 316,80 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
TOTAL.....		232 316,80 €	

B.P. 2012 DU PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	232 316,80 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
001	Résultat reporté 2011	212 316,80 €	
TOTAL.....		444 633,60 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	232 316,80 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
040	Opérations d'ordre entre sections	212 316,80 €	
TOTAL.....		444 633,60 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :
- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe du
PAEHM «L'AUMORNE» à
Florensac

N° 000687

Question n°17 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES :** Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'AUMORNE » à Florensac du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 de « L'AUMORNE » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 541 410,32 €	1 541 410,32 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 195 755,16 €	1 195 755,16 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du PAEHM « L'AUMORNE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe de « L'AUMORNE » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU PAEHM « L'AUMORNE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	850 100,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
042	Opérations d'ordre entre sections	345 655,16 €	
002	Résultat reporté 2011	0,00 €	
TOTAL.....		1 195 755,16 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	1 195 755,16 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
TOTAL.....		1 195 755,16 €	

B.P. 2012 DU PAEHM « L'AUMORNE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	1 195 755,16 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
001	Résultat reporté 2011	345 655,16 €	
TOTAL.....		1 541 410,32 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	1 195 755,16 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
040	Opérations d'ordre entre sections	345 655,16 €	
TOTAL.....		1 541 410,32 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe
du PAEHM
«LA MEDITERRANEENNE»
à Agde

N° 000688

Question n°18 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
REÇU LE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LA MEDITERRANÉENNE » à Agde du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 de « LA MEDITERRANÉENNE » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 950 237,34 €	1 950 237,34 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 750 317,17 €	1 750 317,17 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe de « LA MEDITERRANÉENNE » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	398 587,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
66	Intérêts de la dette	51 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 300 730,17 €	
TOTAL.....		1 750 317,17 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	1 749 507,17 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
002	Résultat reporté 2011	810,00 €	
TOTAL.....		1 750 317,17 €	

B.P. 2012 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	1 749 507,17 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
001	Résultat reporté 2011	200 730,17 €	
TOTAL.....		1 950 237,34 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	649 507,17 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
040	Opérations d'ordre entre sections	1 300 730,17 €	
TOTAL.....		1 950 237,34 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe du
PAEHM «LE ROUBIE» à Pinet

N° 000689

Question n°19 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
REQUIL

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques

Retour du contrôle de
légalité :

1 0 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LE ROUBIÉ » à Pinet du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 du « ROUBIÉ » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	883 560,00 €	883 560,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	854 420,00 €	854 420,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du PAEHM « LE ROUBIÉ »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe du « ROUBIÉ » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU PAEHM « LE ROUBIÉ »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	825 280,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
042	Opérations d'ordre entre sections	29 140,00 €	
TOTAL.....		854 420,00 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	854 420,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
TOTAL.....		854 420,00 €	

B.P. 2012 DU PAEHM « LE ROUBIÉ »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	854 420,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
001	Résultat reporté 2011	29 140,00 €	
TOTAL.....		883 560,00 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	854 420,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
040	Opérations d'ordre entre sections	29 140,00 €	
TOTAL.....		883 560,00 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe du
PAEHM « JACQUES COEUR »
à Montagnac

N° 000690

Question n°20 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

PRÉFECTURE BEZIERES
REÇU LE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « JACQUES CŒUR » à Montagnac du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 de « JACQUES CŒUR » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 031 395,16 €	1 031 395,16 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 031 115,08 €	1 031 115,08 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du PAEHM « JACQUES CŒUR »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe de « JACQUES CŒUR » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU PAEHM « JACQUES CŒUR »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	1 030 827,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
042	Opérations d'ordre entre sections	280,08 €	
002	Résultat reporté 2011	8,00 €	
TOTAL.....		1 031 115,08 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	1 031 115,08 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
TOTAL.....		1 031 115,08 €	

B.P. 2012 DU PAEHM « JACQUES CŒUR »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	1 031 115,08 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
001	Résultat reporté 2011	280,08 €	
TOTAL.....		1 031 395,16 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	1 031 115,08 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
040	Opérations d'ordre entre sections	280,08 €	
TOTAL.....		1 031 395,16 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille douze et le lundi 26 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :
- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2012 du Budget annexe
du «Hameau agricole»
de Saint-Thibéry

N° 000691

Question n°21 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES

REQULE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2012 du « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY » du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2012 du « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	995 263,04 €	995 263,04 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	985 781,52 €	985 781,52 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2012 du Budget annexe du « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY » de la façon suivante :

B.P. 2012 DU « HAMEAU AGRICOLE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	976 300,00 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
042	Opérations d'ordre entre sections	9 481,52 €	
TOTAL.....		985 781,52 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	985 781,52 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
TOTAL.....		985 781,52 €	

B.P. 2012 DU « HAMEAU AGRICOLE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	985 781,52 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
001	Résultat reporté 2011	9 481,52 €	
TOTAL.....		995 263,04 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	985 781,52 €	A l'Unanimité des votants Pour : 39 - Abstention : 2 (MM. JOVIADO, HOULES)
040	Opérations d'ordre entre sections	9 481,52 €	
TOTAL.....		995 263,04 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Subvention d'équipement 2012
versée à la commune de Bessan
pour le projet d'aménagement
«rue de la cave coopérative»
dans le cadre des
opérations communales
«du cœur de village»

N° 000692

Question n°22 à l'OJ

Ref. : PHD/AMG/cm
Finances

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

**Retour du contrôle de
légalité : 10 AVR. 2012**

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à travers l'objectif -partagé avec les communes- de gestion urbaine qualitative souhaite mettre l'accent sur la revalorisation, la restructuration des centres anciens et des entrées de ville.

Pour ce faire, elle a décidé d'apporter un soutien financier aux communes membres dans le cadre des subventions d'équipement versées aux communes dans leurs projets d'investissements communaux selon l'article 2 du règlement d'intervention financière de la CAHM qui stipule que le montant de la participation a été fixé à 35% de la dépense hors taxes du projet, plafonné à 200 000 € hors taxes. Cette subvention est donc plafonnée à 70 000 € par projet.

Monsieur le Rapporteur rappelle les rouages de la procédure à savoir que pour percevoir cette subvention d'équipement les communes doivent délibérer une première fois pour demander le fonds de concours à la Communauté d'agglomération. Puis, suite à la délibération du Conseil communautaire, les communes doivent délibérer une deuxième fois pour accepter le versement de ce fonds de concours par une délibération précisant les mêmes informations, notamment le coût total de l'équipement, le montant des subventions accordées pour le projet. Il est à noter que le montant accordé par la CAHM ne doit jamais excéder 50% du coût total hors subventions. En effet, le fonds de concours entre une communauté d'agglomération et ses communes membres n'est pas considéré comme une simple demande de subvention mais comme un accord passé entre deux collectivités.

Pour l'année 2012, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de retenir trois communes qui pourront ainsi bénéficier de ce programme afin de les soutenir dans leurs projets d'investissements.

Monsieur le Rapporteur indique qu'à ce titre la commune de Bessan a sollicité la Communauté d'agglomération pour son projet d'aménagement de la « rue de la cave coopérative » au titre de la programmation 2012. La commune a déjà commencé à investir dans l'aménagement de ses nouvelles entrées de ville, notamment route de Béziers et chemin de Montblanc, qui desservent une nouvelle centralité urbaine autour de la halle de sport départementale et son complexe sportif, de la cave coopérative et de son caveau. L'aménagement de ce quartier doit se poursuivre avec l'urbanisation de l'ilot situé face à la halle de sport qui doit accueillir un programme de 46 logements sociaux, un lotissement communal et ultérieurement une école maternelle. Ce programme nécessite l'aménagement de la « rue de la coopérative » afin de mettre à niveau les réseaux et d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes sur un axe de plus en plus fréquenté.

A ce jour le coût global des travaux s'élève à 500 000 € H.T.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer le versement de la subvention d'équipement de 35% de la dépense hors taxes du projet, plafonné à 200 000 € hors taxes, soit 70 000 € maximum, à la commune de Bessan.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en date du 12 mars 2012,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équipement versée à la commune de Bessan d'un montant de 70 000 € pour le projet d'aménagement de la « rue de la cave coopérative » ;
- **DE PRELEVER** cette somme sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal à l'opération 508 « subventions d'équipement versées aux communes ».

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Subvention d'équipement 2012
versée à la commune de
Pomerols pour le projet
d'aménagement «place de
l'église et tour d'enceinte»
dans le cadres
opérations communales
«de coeur de village»

N° 000693

Question n°23 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

Finances

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à travers l'objectif -partagé avec les communes- de gestion urbaine qualitative souhaite mettre l'accent sur la revalorisation, la restructuration des centres anciens et des entrées de ville.

Pour ce faire, elle a décidé d'apporter un soutien financier aux communes membres dans le cadre des subventions d'équipement versées aux communes dans leurs projets d'investissements communaux selon l'article 2 du règlement d'intervention financière de la CAHM qui stipule que le montant de la participation a été fixé à 35% de la dépense hors taxes du projet, plafonné à 200 000 € hors taxes. Cette subvention est donc plafonnée à 70 000 € par projet.

Monsieur le Rapporteur rappelle les rouages de la procédure à savoir que pour percevoir cette subvention d'équipement les communes doivent délibérer une première fois pour demander le fonds de concours à la Communauté d'agglomération. Puis, suite à la délibération du Conseil communautaire, les communes doivent délibérer une deuxième fois pour accepter le versement de ce fonds de concours par une délibération précisant les mêmes informations, notamment le coût total de l'équipement, le montant des subventions accordées pour le projet. Il est à noter que le montant accordé par la CAHM ne doit jamais excéder 50% du coût total hors subventions. En effet, le fonds de concours entre une communauté d'agglomération et ses communes membres n'est pas considéré comme une simple demande de subvention mais comme un accord passé entre deux collectivités.

Feuillet : 152/

Paraphe :

Pour l'année 2012, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de retenir trois communes qui pourront ainsi bénéficier de ce programme afin de les soutenir dans leurs projets d'investissements.

Monsieur le Rapporteur indique qu'à ce titre la commune de Pomérols a sollicité la Communauté d'agglomération pour son projet d'aménagement de la « place de l'Eglise et Tour d'enceinte » au titre de la programmation 2012.

A ce jour l'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à 366 500 € H.T. et se décompose comme suit :

- Tour d'enceinte : réfection des réseaux eaux potables et eaux usées, réalisation de trottoirs et enrobés : 230 000 € HT (hors éclairage),
- Liaison Tour d'enceinte/place de l'église : réfection des réseaux eaux potables et eaux usées, réalisation de trottoirs et enrobés : 65 000 € HT (hors éclairage),
- Place de l'église : aménagement en petits pavés 550 m² x 130 € = 71 500 € H.T.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le versement de la subvention d'équipement de 35% de la dépense hors taxes du projet, plafonné à 200 000 € hors taxes, soit 70 000 € maximum, à la commune de Pomerols.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en date du 12 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équipement versée à la commune de Pomérols d'un montant de 70 000 € pour le projet d'aménagement de la « place de l'Eglise et Tour d'enceinte » ;
- **DE PRELEVER** cette somme sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal à l'opération 508 « subventions d'équipement versées aux communes ».

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Subvention d'équipement 2012
versée à la commune de Caux
pour le projet de réhabilitation
«place de la République»
dans le cadre des
opérations communales
«de cœur de village»

N° 000694

Question n°24 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIER

REQU

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques

Publiques

Retour du contrôle de

légalité :

10 AVR. 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à travers l'objectif -partagé avec les communes- de gestion urbaine qualitative souhaite mettre l'accent sur la revalorisation, la restructuration des centres anciens et des entrées de ville.

Pour ce faire, elle a décidé d'apporter un soutien financier aux communes membres dans le cadre des subventions d'équipement versées aux communes dans leurs projets d'investissements communaux selon l'article 2 du règlement d'intervention financière de la CAHM qui stipule que le montant de la participation a été fixé à 35% de la dépense hors taxes du projet, plafonné à 200 000 € hors taxes. Cette subvention est donc plafonnée à 70 000 € par projet.

Monsieur le Rapporteur rappelle les rouages de la procédure à savoir que pour percevoir cette subvention d'équipement les communes doivent délibérer une première fois pour demander le fonds de concours à la Communauté d'agglomération. Puis, suite à la délibération du Conseil communautaire, les communes doivent délibérer une deuxième fois pour accepter le versement de ce fonds de concours par une délibération précisant les mêmes informations, notamment le coût total de l'équipement, le montant des subventions accordées pour le projet. Il est à noter que le montant accordé par la CAHM ne doit jamais excéder 50% du coût total hors subventions. En effet, le fonds de concours entre une communauté d'agglomération et ses communes membres n'est pas considéré comme une simple demande de subvention mais comme un accord passé entre deux collectivités.

Feuillet : 154

Paraphe :

1/2

Pour l'année 2012, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de retenir trois communes qui pourront ainsi bénéficier de ce programme afin de les soutenir dans leurs projets d'investissements.

Monsieur le Rapporteur indique qu'à ce titre la commune de Caux a sollicité la Communauté d'agglomération pour son projet de travaux de requalification de la « place de la République », échelonnés entre l'automne 2012 et le printemps 2013 au titre de la programmation 2012.

A ce jour, l'estimation prévisionnelle de ce projet de réhabilitation s'élève à : 866 706 € H.T.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le versement de la subvention d'équipement de 35% de la dépense hors taxes du projet, plafonné à 200 000 € hors taxes, soit 70 000 € maximum, à la commune de Caux.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en date du 12 mars 2012,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équipement versée à la commune de Caux d'un montant de 70 000 € pour le projet de réhabilitation de la « place de la République » ;
- **DE PRELEVER** cette somme sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal à l'opération 508 « subventions d'équipement versées aux communes ».

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :
- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Abattoir de Pézenas - Syndicat
Mixte Filière Viande 34 :
participation au déficit 2011

N° 000695

Question n°25 à l'OJ

Réf. : PHD/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Retour du contrôle de
légalité :

1 0 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS** (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°1 du 7 novembre 2011, le Conseil communautaire a approuvé le versement exceptionnel d'une aide de 40 000 € (quarante mille euros) à la régie municipale des abattoirs de Pézenas, aide destinée à contribuer au financement du déficit d'exploitation de l'abattoir et permettre ainsi le maintien de cette activité économique et des emplois qu'elle génère dans l'attente d'une solution plus définitive. Cette aide a fait l'objet d'un mandat de paiement le 23 novembre 2011.

Il précise que ce dossier fait partie des actions retenues dans la programmation 2011 du Contrat départemental de projet passé avec le Département de l'Hérault. Celui-ci a prévu au titre des « conditions particulières de certaines actions » les dispositions suivantes :

« Abattoir de Pézenas :

Un travail de réflexion est engagé depuis 2009 avec l'Etat, la commune de Pézenas, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Chambre de Commerce et d'Industrie et les syndicats professionnels en vue de doter cet outil économique d'une structure mieux à même d'assurer sa gestion et son activité pour assurer le maintien et le développement de toute la filière viande.

Afin de conforter l'engagement du Conseil Général dans cette démarche, il est convenu de faire apparaître le Syndicat Mixte « Filière Viande » actuel comme tiers bénéficiaire de l'aide départementale à part égale avec la ville de Pézenas, gestionnaire aujourd'hui de cet équipement en régie directe. C'est pourquoi, au titre de la programmation 2011, notre aide concerne ces deux acteurs majeurs dans l'attente du résultat attendu de la concertation engagée ».

Aussi, il est proposé d'approuver le versement exceptionnel d'une somme de 40 000 € (au titre de 2011) au Syndicat Mixte de la Filière Viande 34.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le versement exceptionnel relatif à l'Abattoir de Pézenas de 40 000 € au bénéfice du Syndicat Mixte de la Filière Viande 34 ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2012 du Budget principal (chapitre 67) de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention de promotion et de développement du jeu de balle au Tambourin : attribution d'une subvention et mise en place d'une convention de partenariat entre la CAHM et le Comité Départemental de l'Hérault de Tambourin

N° 000696

Question n°26 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIEERS
RECUEIL

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence optionnelle, construction aménagement entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'Intérêt communautaire, le Conseil communautaire a déclaré au titre des «équipements sportifs d'Intérêt communautaire» le développement des animations autour du tambourin sur le territoire des communes.

Monsieur le Rapporteur expose que chaque année convention de partenariat est établie sur la période du 1er septembre au 31 août afin de développer une animation autour du tambourin durant l'année scolaire sur le territoire intercommunal. Il apparaît opportun, aujourd'hui, de renouveler cette convention avec le Comité Départemental de l'Hérault du Tambourin afin :

- d'organiser un trophée annuel, dénommé «Trophée Hérault Méditerranée», avec les 4 équipes situées sur le territoire de la CAHM (*Bessan, Castelnau-de-Guers, Cazouls d'Hérault et Florensac*) qui bénéficieront d'une dotation matériel au couleur de la CAHM pour les soutenir,
- de développer l'enseignement du tambourin dans les écoles de la CAHM avec l'accord de l'Education Nationale. Le comité départemental de l'Hérault de Tambourin mettra à disposition de l'Education Nationale un intervenant spécialisé dans la limite de deux demi-journées par semaine sur une base de 32 semaines scolaires,

- d'organiser des journées de formation pour les agents territoriaux de la CAHM qui souhaiteraient développer l'activité tambourin dans leurs collectivités,
- de développer une animation tambourin les mercredis ou pendant les vacances scolaires dans les communes intéressées avec le soutien d'un éducateur spécialisé.

Il précise que le coût de l'ensemble de ces quatre actions s'élève à la somme de 6 500 euros, et sera versée sous forme de subvention au Comité Départemental de l'Hérault de Tambourin

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le Comité Départemental de l'Hérault du Tambourin une convention afin de développer l'activité du Tambourin sur le territoire intercommunal sur la période allant de la rentrée scolaire 2011 jusqu'aux vacances d'été 2012 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- **D'ALLOUER** la somme de 6 500 euros au Comité Départemental de l'Hérault de Tambourin ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM au chapitre 65 – article 6 574.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Participation de la CAHM au
capital social de la SODEAL -
acquisition d'actions auprès
de la commune d'Agde :
modification délibération
du 4/04/2011

N° 000697

Question n°27 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

REÇU LE
- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- ✓ Vu l'article L 5211-1 du CGCT ;
- ✓ Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales qui stipulent que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public ;
- ✓ Vu l'article 1 1524-5 du CGCT qui stipule que tout groupement de collectivités territoriales qui stipule que tout groupement de collectivités a droit au moins à un représentant au conseil d'administration de la SEM dont il devient actionnaire, désigné en son sein par l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Président rappelle que suite à l'intention de la Caisse des Dépôts et Consignations de se retirer du capital de la Société d'Economie Mixte de Développement Economique d'Agde et du Littoral (SODEAL) et compte tenu des différents partenariats engagés avec la Communauté d'agglomération sur divers manifestations, la Communauté d'agglomération, dans le cadre d'une stratégie de partenariat territorial a souhaité rentrer dans le capital de la SODEAL. Ainsi, par délibération en date du 4 avril 2011, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour l'acquisition de 750 actions.

Monsieur le Président expose que suite à de nouvelles orientations stratégiques de la SODEAL, la Caisse des Dépôts souhaite rester actionnaire de la SODEAL.

Par conséquent, afin de ne pas rompre la dynamique partenariale engagée entre la CAHM et la SODEAL, il propose aux membres du Conseil communautaire de faire l'acquisition auprès de la mairie d'Agde de 750 actions, représentant 5 % du capital social telles que prévues dans la délibération du 4 avril 2011 au prix de 15,25 par action représentant un montant total de 11 437,50 €

Il précise que le capital de la SODEAL s'élève à 228 750 € et que les principaux actionnaires sont la commune d'Agde (80 %) et la Caisse des Dépôts et Consignations (10 %).

Ses activités reposent principalement, sur l'exploitation et la gestion des ports de plaisance du Cap d'Agde et du Centre nautique, des campings de la Clape et de la Tamarissière et des Berges de l'Hérault, et ce sur la base de trois contrats :

- Délégation de service public : gestion des ports de plaisance du Cap d'Agde et du Centre nautique :
 - début du contrat : 1^{er} juillet 2005
 - terme du contrat : 30 juin 2020
- Délégation de service public : gestion des campings de la Tamarissière et de la Clape :
 - début du contrat : 1^{er} janvier 2007
 - terme du contrat : 31 décembre 2016
- Délégation de service public : gestion des berges de l'Hérault :
 - début du contrat : 2 mars 2010
 - terme du contrat : 31 décembre 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Pour : 37

Abstention : 4 (M. MONEDERO, Mme BUCHACA, MM. JOVIADO, HOULES)

- **DE MODIFIER** la délibération du Conseil communautaire du 4 avril 2011 et d'acheter à la mairie d'Agde 750 actions au prix de 15,25 €, pour participer au capital de la SODEAL à hauteur de 5 % ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE CONFIRMER** la désignation de monsieur FAGES pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SODEAL au sein de l'Assemblée Générale ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante, soit la somme de 11 437,50 sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Fonds Européen de la Pêche
(FEP axe 4) – Soutien à des
projets collectifs de
développement de la pêche et
de la conchyliculture :
reconduction du soutien
financier de la CAHM à la
structure porteuse,
l'Association du
Développement des Métiers
Maritimes (ADMM) au titre de
l'exercice 2012

N° 000698

Question n°28 à l'OJ

Réf. : PHD/FP/cm
Finances

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Retour du contrôle de

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice-Président délégué au Transport

Monsieur le vice-président rappelle que l'axe 4 du Fonds Européen de la Pêche (FEP) a pour objectif de développer durablement les zones côtières tributaires de la pêche et de la conchyliculture et de favoriser la structuration de groupes réunissant les professionnels de la mer, les acteurs du développement économique territorial autour de projets de développement local.

Pour la mise en œuvre de ces projets une stratégie a été retenue dans le cadre de la programmation 2007/2013 de l'axe 4 du Fonds Européen (FEP) de la Pêche au sein de l'Association du Développement des Métiers Maritimes (ADMM), structure porteuse de projets.

Monsieur le Rapporteur propose de renouveler -au titre de l'exercice 2012- le soutien financier de la Communauté d'agglomération à des projets collectifs de développement de la pêche et de la conchyliculture auprès de la structure porteuse de l'axe 4 du FEP, l'ADMM pour un montant de 3 506 €.

Ce montant est calculé selon la clé de répartition qui prend en compte les critères «emploi des filières halieutiques et population» de chaque territoire co-financier et selon la convention cadre qui fixe les modalités de partenariat approuvée par délibération le 4 avril 2011.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le principe d'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement pour l'Association du Développement des Métiers Maritimes qui s'élève à 3 506 € ;

- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2012 du Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention entre les «Ateliers
d'Art de France», la ville
de Pézenas et la CAHM

N° 000699

Question n°29 à l'OJ

Ref. : AM/CM/SGB
Pôle des Métiers d'art

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1^{er}** vice-président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Anisau REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Alain VOGEL-SINGER, 1^{er} vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Monsieur le 1^{ER} vice-président rappelle que , dans le cadre de ses compétences en matière de développement des métiers d'art, la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée et la ville de Pézenas souhaitent poursuivre leur politique de développement de l'artisanat d'art et donner aux métiers d'art un rayonnement supplémentaire en se rapprochant de la Chambre syndicale des céramistes d'art de France, dénommée « Ateliers d'art de France ». Cette association est amenée à initier diverses actions et souhaite soutenir le développement et l'expansion de l'artisanat par la présentation collective des différentes productions de ses membres au sein d'exposition, et notamment la promotion des produits d'artisanat d'art français.

Par conséquent, il propose aux membres du Conseil communautaire de passer avec la ville de Pézenas et l'association Ateliers Art de France une convention cadre afin de déterminer les modalités d'un partenariat pour la conception et la réalisation d'expositions, l'aménagement d'un espace « galerie » à la Maison des Métiers d'art, animé par des agents de la CAHM formés aux métiers d'art, la découverte des œuvre présentées, leurs ventes ainsi que la mise en œuvre d'une communication pour la promotion de la Maison des Métiers d'art.

Il précise que la ville de Pézenas mettra à disposition de l'association « la Maison Consulaire », que l'association « ateliers métiers d'art » en assurera l'exploitation pour l'organisation d'exposition temporaire et/ou permanente (4 à 6 expositions par an) et que dans ce cadre la Communauté d'agglomération lui mettra à disposition une partie de ses agents.

Un Comité de Pilotage sera créé pour l'animation et la gestion du partenariat et dont les représentants de droit seront :

- le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée ou son représentant
- le Maire de Pézenas ou son représentant
- le Président de l'Office du Tourisme Intercommunal ou son représentant
- le Maire d'Agde ou son représentant
- le Président d'Ateliers d'Art de France et 3 représentants
- le Directeur Général des Services et la Directrice de la Communication de la Ville de Pézenas
- le Directeur Général des Services ou le Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son 1^{er} vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec la ville de Pézenas et la Chambre syndicale des céramistes d'art de France, dénommée « Ateliers d'art de France » une convention cadre afin de fixer les modalités administratives et financières du partenariat ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les annexes (conventions de mise à disposition ; fiches de postes ; statuts des agents...) à venir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

 *1^{er} vice-président,*

Alain VOGEL-SINGER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de deux créateurs des Métiers d'art - « salon des inventeurs de sons » à Paris : pris en charge des frais de M. PRIEZ, créateur d'instruments de musique - « Réunion ville et Métiers d'art » à Paris : pris en charge des frais de M. DELOUCHE, artisan potier

N° 000700

Question n°30 à l'OJ

Réf. : AM/CM/SGB

Pôle des Métiers d'art

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Alain VOGEL-SINGER**, 1^{er} vice-président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Anisau REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Alain VOGEL-SINGER, 1^{er} vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Monsieur le 1^{er} vice-président expose que dans le cadre du développement des Pôles des Métiers d'art sur Agde et Pézenas, la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée a souhaité se faire accompagner par monsieur PRIEZ, créateur d'instrument de musique pour le « salon des inventeurs de son » qui s'est tenu à Paris les 13 et 14 mars et souhaite se faire accompagner par monsieur DELOUCHE, créateur potier pour une « réunion sur ville et métiers d'art » qui doit avoir lieu le 5 avril 2012.

Considérant qu'il s'agit de personnalités extérieures, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur la prise en charge de tous les frais relatifs au déplacement de ces deux créateurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son 1^{er} vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement pour la prise en charge des frais (transport ; restauration ; hébergements) relatifs au déplacement de monsieur PRIEZ créateur d'instrument de musique et de monsieur DELOUCHE, créateur potier ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le 1^{er} vice-président,

Alain VOGEL-SINGER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Transport des scolaires sur les
lignes régulières du réseau
CAP'BUS : convention
financière 2012 avec Hérault
Transport relative aux
modalités d'utilisation du
réseau urbain de la CAHM

N° 000701

Question n°31 à l'OJ

Réf. : DM/SP/SGB

Transport

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

légalité : 10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Alain VOGEL-SINGER**, 1^{er} vice-président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Ansiou REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THÉRON, vice-Président délégué au Transport

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a transféré au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH) l'organisation du transport scolaire.

Monsieur le Rapporteur expose qu'à ce titre et conformément à l'article 8-3 des statuts, le Syndicat mixte utilise les moyens existants des réseaux urbains pour assurer le transport des scolaires.

En conséquence, la présente convention a pour objet :

- de préciser les modalités d'utilisation du réseau de la CAHM à savoir l'utilisation des lignes 2 (Agde – grau d'Agde) 3 (Agde – Cap Ouest) 4 (Agde – Cap Est) et 5 (Agde – Pézenas) du réseau CAP'BUS pour le transport d'une partie des scolaires.
- de spécifier les modalités d'organisation du transport des élèves de maternelles, primaires et collèges sur la commune d'AGDE.
- de définir les relations financières entre les deux parties afin d'assurer à la CAHM une compensation Financières pour l'utilisation de son réseau.

A ce titre, les modalités de calcul comprennent :

- une participation forfaitaire fixe non indexée par élève transporté sur les lignes 2,3 et 4
- une participation forfaitaire variable indexée annuellement par élève transporté sur la ligne 5

Pour l'année 2012, le montant de la compensation financière à encaisser par la CAHM s'élève à : 170 487 € hors champ d'application de la TVA (rappel du montant de la compensation financière 2011 : 167 802 €)

Monsieur le vice-président propose aux membres du Conseil communautaire de passer pour l'année 2012 avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault une convention financière relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la CAHM.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault une convention financière relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** sur le Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » la somme de 170 487 € hors champ d'application de la TVA versé par le SMCTH correspondant aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le 1^{er} vice-président,

Alain VOGEL-SINGER



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Première répartition des
subventions du Contrat Urbain
de Cohésion sociale 2012 et
attribution d'une subvention au
«Comité d'organisation de
manifestations historiques
d'Agde»

N° 000702

Question n°32 à l'OJ

Réf. : PHD/DL/cm

Politique de la ville

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Retour du contrôle de

légalité : 10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Alain VOGEL-SINGER**, 1^{er} vice-président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Ansiou REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-président déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participe -au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale- à l'amélioration du quartier prioritaire du centre-ville d'Agde autour de 3 axes principaux :

- préserver la cohésion sociale,
- s'attaquer aux causes de la pauvreté et de l'exclusion,
- concilier au sein du quartier : identité et mobilité

et 5 thématiques :

- prévention de la délinquance-citoyenneté
- santé,
- réussite éducative,
- cadre de Vie-Habitat-logement-déplacement,
- économique- Emploi-Insertion.

Elle précise que par délibération du 4 avril 2011, un Avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été signé par l'ensemble des partenaires institutionnels (l'Etat, le Conseil Général de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers, la ville d'Agde et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée) pour la période 2011-2014.

Concernant l'exercice 2012, un appel à projet a été lancé en septembre 2011, concernant les cinq thématiques prioritaires (32 dossiers ont été déposés dont 21 projets associatifs, 5 projets portés par la ville d'Agde et 1 projet par le Collège Paul Emile Victor) qui a abouti à une première enveloppe globale pour financer 23 actions. Ainsi, dans le cadre d'une première répartition, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 5 000 € à la ville d'AGDE pour le fonctionnement de la MJD (Maison de la Justice et du Droit)
- 1 000 € à la ville d'AGDE pour l'action « Repères Civiques » (aide à la connaissance de l'environnement civique, juridique et administratif)
- 1 000 € à la ville d'AGDE pour l'action « Ile des Machines » (atelier d'expression artistique pour les enfants du centre-ville)
- 1 500 € à la ville d'AGDE pour l'action « Sorties culturelles pour les femmes »
- 25 000 € à la CAISSE DES ECOLES pour l'action « Tutorats » (soutien aux parents et aux jeunes en difficulté éducative et sociale)
- 7 000 € à l'ADIAV (Association départementale d'information et d'Aide aux Victimes) pour l'action « Aide aux victimes par l'accueil, l'écoute, l'information par le droit et l'orientation ».
- 10 000 € au CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Hérault) pour l'action « Permanences d'information et de médiation familiale ».
- 1 000 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Prévention du Surendettement »
- 1 000 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Parentalité » (accompagner les parents dans leurs questionnements en matière d'éducation)
- 1 500 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Français Langue d'Insertion »
- 10 000 € à EPISODE pour l'action « Point Ecoute » (soutien psychologique aux jeunes en situation de mal-être et aux parents)
- 4 000 € au COLLEGE PAUL EMILE VICTOR pour l'action « Atelier Relais » (accueil des jeunes en échec scolaire)
- 500 € à la COMPAGNIE DES CABOTINS pour « l'Activité Théâtrale Jeunesse »
- 3 000 € aux FOYERS RURAUX pour l'action « Les Portes du Temps, Canal du Midi »
- 4 500 € à COMHA (Comité d'organisation et Manifestations Historiques d'Agde) pour la création d'ateliers participatifs.
- 500 € à l'ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) pour son action « Permanences à la Maison de l'Habitat »
- 2 000 € à MLI CENTRE HERAULT pour l'action « Cap sur l'avenir »
- 11 000 € à CLJ (Centre de loisirs des jeunes de la Police Nationale) pour son action « accueil de loisirs aux activités éducatives de proximité »
- 1 000 € à ATHLETIC CLUB pour son action « Athlez vous bien » pour son soutien dans la découverte de l'athlétisme sur les places de la Glacière et du Jeu du Ballon pour les enfants du quartier
- 1 000 € à DIMENSION 34 pour son action « Hip Hop »
- 500 € à GENERATION MUSIC pour son action « Culture Gitane »
- 2 000 € à ASSO CONSEIL 34 pour son action « Prévention des Risques Internet »
- 1 000 € à FACE HERAULT pour son action « Facénergie Sport »

Ces subventions viennent en supplément de celles accordées par :

- l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE)...	47 000 €
- le Conseil Général.....	34 240 €
- la Caisse d'Allocations Familiales.....	13 000 €
- la ville d'Agde.....	43 500 €
- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.....	95 000 €

soit un financement total de subventions de 232 740 €

Par ailleurs, madame la vice-présidente expose que le « Comité d'Organisation de Manifestations Historiques d'Agde » (COMHA) organise sur la ville d'Agde et plus particulièrement sur le Centre Ancien, une grande manifestation historique depuis trois ans appelée : « Agde au fil du temps ».

Il s'agit d'une manifestation festive qui retrace l'histoire de la Cité d'Agde avec l'aide des habitants et des différentes associations de la ville. Tout au long de l'année des ateliers de créateurs (costumes, décors, théâtre...) sont organisés avec des bénévoles de la Ville. Plus de 50 associations locales sont mobilisées et l'évènement attire chaque année plus de 15 000 personnes.

L'objectif étant également pour cette association de renforcer le lien social avec les habitants du Centre-Ville et de les faire participer. En conséquence, La COMHA sollicite le versement d'une subvention de 12 000 € (hors CUCS) pour l'organisation de la manifestation qui se déroulera les 26 et 27 mai 2012 (la subvention demandée vient en complément de celle demandée à la Région 3 000 €, à la ville d'Agde 12 000 €, à l'Office du Tourisme 6 000 € ainsi qu'à la Chambre de Commerce et d'Industrie 2 000 €).

En conséquence, les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la première répartition de subventions aux associations dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui concerne environ 10 000 personnes par an jeunes et adultes d'une part, et sur l'attribution d'une aide financière de 12 000 € à l'association « Comité d'Organisation de Manifestations Historiques d'Agde » dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Agde au fil du temps ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu l'avis favorable du Comité de pilotage du CUCS réuni le 20 janvier 2012,
Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **APPROUVER** la première répartition de subventions aux associations dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale telles que présentées ci-dessus ;
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 12 000 € au « Comité d'Organisation de Manifestations Historiques d'Agde » pour l'organisation de la manifestation « Agde au fil du temps » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le 1^{er} vice-président,

Alain VOGEL-SINGER





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Aire d'accueil des gens
du voyage à Agde :
modification du règlement
intérieur

N° 000703

Question n°33 à l'OJ

Réf. : PHD/DL/cm
Politique de la ville

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2012

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1^{er} vice-président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES :** Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Anisau REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente expose que dans le cadre du fonctionnement de l'Aire d'accueil des gens du voyage sur Agde depuis 3 ans, certains articles du règlement intérieur doivent être actualisés en fonction des problématiques rencontrées.

Ainsi, elle propose aux membres du Conseil communautaire d'apporter aux articles 5 « tarifs et dépôts de garantie » et 6 « paiement des fluides » les modifications suivantes :

- l'application d'un tarif unique pour les voyageurs présentant soit un titre de circulation, soit une pièce d'identité et par conséquent la suppression du tarif de 6 € pour les non titulaires d'un titre de transport,
- l'intégration dans le prépaiement du loyer journalier,
- l'application d'un forfait journalier pour le paiement des fluides en cas de panne du système de pré paiement qui n'existe pas actuellement.

Madame la vice-présidente invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'ensemble des modifications qui figurent dans le règlement joint en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** le règlement intérieur de l'Aire d'accueil des gens du voyage d'Agde ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le 1^{er} vice-président,

Alain VOGEL-SINGER

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE
REGLEMENT INTERIEUR
DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE NOMADES
D'AGDE**

CHAPITRE I – CONDITIONS GENERALES

Article 1 : Le présent règlement intérieur est porté à la connaissance des voyageurs dès leur arrivée, ce qui entraîne l'acceptation automatique de ce dernier.

Article 2 : La mauvaise utilisation du site est sous l'entière responsabilité des utilisateurs, des parents ou adultes accompagnateurs.

En ce qui concerne la circulation, les règles du Code de la Route s'appliquent sur l'aire.

Le stationnement des caravanes sur cet équipement public ne doit pas porter atteinte :

- ⇒ à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publique,
- ⇒ aux sites et paysages et à l'environnement,
- ⇒ à l'application des règles générales d'urbanisme.

CHAPITRE II – CONDITIONS D'ADMISSION

Article 3 : **Formalités d'admission**

Pour stationner sur le terrain, il faut :

- ⇒ être "voyageur", c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé en cours de validité,
- ⇒ demander l'autorisation au gestionnaire, qui décide seul de l'attribution de l'emplacement qui devra être tenu propre et ne pourra accueillir qu'une seule famille. Le gestionnaire n'est disponible et habilité que pendant ses horaires de travail.
- ⇒ décliner son identité et celle de son conjoint ou concubin ainsi que le nombre d'enfants à charge occupant chaque caravane
- ⇒ que des emplacements soient libres, l'aire d'accueil ayant une capacité maximale de 50 emplacements caravanes, l'installation des caravanes est strictement limitée aux emplacements prévus.
- ⇒ que chaque usager dispose en propre d'un véhicule tracteur en état de rouler afin de pouvoir déplacer ou évacuer sa (ses) caravane(s) en cas de besoin.
- ⇒ accepter les modalités de paiement de la redevance de stationnement.
- ⇒ être en règle : papiers d'identité, certificats de vaccination des enfants, carnet ou livret

de circulation en cours de validité, assurances en cours de validité des caravanes et véhicules tracteurs et en responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés de leur fait aux tiers et aux installations, certificats de vaccination des animaux. La CAHM incite fortement les utilisateurs à souscrire un contrat d'assurance de personne offrant des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

- ⇒ n'avoir pas préalablement fait l'objet d'une décision de justice d'expulsion (ordonnance sur requête ou ordonnance de référé) d'une aire de stationnement de la CAHM ou d'une décision d'interdiction de stationner de la part du gestionnaire pour raison de comportement ou de dette antérieure,
- ⇒ avant l'entrée, déposer au bureau d'accueil la carte grise de chaque caravane, qui sera rendue au départ, ainsi que la photocopie du titre de circulation ou de la pièce d'identité
- ⇒ remplir un registre d'entrée (si il est étranger),

CHAPITRE III – CONDITIONS DE SEJOUR SUR L'AIRE D'ACCUEIL

Les installations et services mis à disposition sont à l'usage exclusif des usagers stationnant sur le terrain à jour de leurs redevances.

Chaque titulaire de l'emplacement est responsable civilement et financièrement des dommages et dégâts causés sur les équipements mis à sa disposition pendant son séjour.

La CAHM comme GDV ne seront pas tenus responsables des incidents, accidents, dégradations ou vols de biens causés par des usagers non assurés, chacun s'engageant à disposer d'une assurance garantissant ses biens ainsi que sa responsabilité dès son entrée sur l'équipement.

Les installations et services sont à l'usage exclusif des usagers stationnant sur le terrain. Les familles séjournant sur l'aire sont aussi civilement et financièrement responsables des dommages provoqués par les personnes qui les visitent ou par les animaux ou matériels dont ils ont la garde.

Article 4 : Mineurs – Scolarité obligatoire

La scolarisation des enfants est obligatoire entre 6 et 16 ans.

Les arrivants doivent se conformer à cette obligation soit en indiquant au gestionnaire l'établissement où les enfants sont scolarisés, soit en sollicitant de celui-ci une demande d'inscription dans un établissement de la Communauté.

Les élèves en âge de fréquenter la maternelle peuvent être inscrits dans les écoles les plus proches de l'aire de stationnement.

Les élèves en âge d'être scolarisés au C.P et dans les classes supérieures de l'enseignement primaire seront inscrits dans un établissement scolaire choisi par la famille, ou, à défaut dans l'école la plus proche. Les élèves en âge d'être inscrits au collège seront inscrits dans les collèges les plus proches.

Faute du respect de l'obligation scolaire les familles pourront après avertissement ne plus être autorisées à séjourner sur cet équipement public et faire l'objet de signalements auprès des administrations concernées.

Article 5 : Tarifs et dépôt de garantie

Déposer contre délivrance d'un reçu, un **dépôt de garantie de 80 €** auprès du gestionnaire avant l'entrée sur l'emplacement désigné par celui-ci. La restitution de cette caution en fin de séjour est conditionnée : par le bon respect du présent règlement, à la libération totale de l'emplacement après état des lieux, à la vérification par le gestionnaire que l'emplacement et les sanitaires utilisés sont dans le même état que le jour d'arrivée, au règlement la

totalité des redevances d'occupation.

Les usagers s'acquittent auprès du bureau d'accueil du prépaiement de l'emplacement qui leur est attribué. Dans le cas d'un départ anticipé, le remboursement des jours non consommés est effectué

Le prix de l'emplacement journalier fixé actuellement par la CAHM à :

- ◆ **3,00 €** Par véhicule aménagé ou par caravane avec son véhicule tracteur,
- ◆ **1,50 €** Par véhicule aménagé ou par petite caravane avec son véhicule tracteur supplémentaire sur le même emplacement appartenant en propre au titulaire de la première caravane, ce qui sera confirmé par la carte grise où devra figurer son même nom et prénom ou appartenant en propre à la / au conjoint/e.
Cette disposition exceptionnelle nécessite l'accord du gestionnaire selon la demande de l'utilisateur qui faute d'accord peut occuper un emplacement à part entière au tarif de **3,00 €**.
- ◆ **1,00 €** Par véhicule supplémentaire appartenant en propre à la famille
- ◆ **1,50 €** Par autre véhicule supplémentaire
- ◆ Pour les voyageurs de **60 ans et plus**, propriétaires de leur caravane, le forfait journalier est fixé à **1,50 € par caravane**.

La révision de ces tarifs pourra intervenir périodiquement sur délibération du Conseil Communautaire.

Dans le cas où un usager quitterait l'aire d'accueil sans acquitter les redevances dues, la CAHM ou le gestionnaire se réservent le droit d'exercer à son encontre toutes poursuites prévues par la loi, et de lui notifier une interdiction à stationner sur l'équipement.

Il est rappelé par ailleurs que les familles titulaires d'un titre de circulation sont prioritaires par rapport à celles n'en détenant pas.

Article 6 : Prépaiement des fluides

L'aire d'accueil est équipée de bornes d'alimentation en eau et électricité avec système de prépaiement. Les voyageurs s'acquittent auprès du gestionnaire des sommes leur permettant de bénéficier des fluides. En fonction de leurs consommations propres, les voyageurs pourront recharger à volonté leur crédit fluide. Le crédit non utilisé est remboursé à l'utilisateur lors de son départ.

Les tarifs appliqués aux usagers seront ceux fixés au pris du Kwh ou du m3 en vigueur

En cas de dysfonctionnement du système informatique de prépaiement des fluides, un forfait journalier (regroupant les frais de séjour et les fluides) sera appliqué :

- ◆ **6,00 €** Par véhicule aménagé ou par caravane avec son véhicule tracteur,
- ◆ **3,00 €** Par véhicule aménagé ou par petite caravane (1 seul essieu et moins de 4 m) avec son véhicule tracteur supplémentaire sur le même emplacement appartenant en propre au titulaire de la première caravane, ce qui sera confirmé par la carte grise où devra figurer son même nom et prénom ou appartenant en propre à la / au conjoint/e.
- ◆ Pour les voyageurs de **60 ans et plus**, propriétaires de leur caravane, le forfait journalier est fixé à **3,00 € par caravane**.

La révision de ces tarifs pourra intervenir périodiquement sur délibération du Conseil Communautaire.

Article 7 : Propreté

L'utilisateur s'engage à entretenir l'emplacement attribué, les équipements sanitaires (douche

et WC) après usage. Les aménagements mis à disposition des usagers devront être totalement nettoyés lors du départ.

Les enfants en bas âge doivent être accompagnés d'un adulte pour utiliser les sanitaires.

Il est interdit de jeter des débris en dehors des containers ou à l'extérieur du terrain. Les déchets ménagers contenus dans un sac poubelle fermé doivent être déposés dans les containers à ordures prévues à cet effet répartis sur les emplacements, selon les indications du gestionnaire.

Concernant les encombrants, les usagers qui stationnent sur l'aire d'accueil peuvent les déposer dans les déchetteries de la CAHM (renseignements, adresse et heures d'ouverture à disposition au bureau).

Tout dépôt non autorisé sur l'aire d'accueil pourront faire l'objet d'un avertissement et d'une retenue sur caution en cas d'abandon nécessitant un enlèvement pouvant aller jusqu'à une interdiction temporaire ou définitive de stationner sur l'aire d'accueil communautaire.

Article 8 : Electricité

L'utilisateur atteste de la conformité de ses équipements électriques personnels aux normes réglementaires, étanches, et assume la responsabilité de ses déclarations. Le gestionnaire peut procéder à des contrôles et mettre l'utilisateur en demeure de régulariser sa situation.

Les branchements électriques ne peuvent se faire qu'avec un câble en bon état, sans raccord et sans épissure, et des prises conformes aux normes actuelles (2 fils de courant + 1 fil de terre). Le raccordement est activé après vérification de ce câble, Il est interdit de brancher sur les installations électriques des appareils autres que ceux ménagers.

Il est de même interdit de fournir l'eau et l'électricité à tout autre occupant sans autorisation du gestionnaire.

La détention d'une bouteille de gaz de la part de l'utilisateur répond aux normes de sécurité en vigueur en matière d'aménagement des caravanes et véhicules,

La CAHM et le Gestionnaire ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des dégâts, dégradations ou vols dont pourrait faire l'objet de la part de tiers la/les caravane(s) et véhicule(s) de l'utilisateur, ce dernier étant tenu de se garantir contre ces risques particuliers.

De même, la responsabilité de la CAHM et du Gestionnaire ne pourra être recherchée pour tout ce qui résulterait de la faute, négligence ou imprudence de l'utilisateur, notamment en ce qui concerne l'utilisation du courant électrique.

Le non respect de ces dispositions liées à la sécurité de l'Aire d'Accueil et de ses occupants pourra entraîner une interdiction définitive à y stationner et en tout cas la coupure immédiate des fournitures en eau et électricité.

La responsabilité de la CAHM comme du gestionnaire ne pourra en aucun cas être recherchée par tout tiers ou occupants pour raison d'actes imputables aux usagers du terrain.

CHAPITRE IV – OBLIGATIONS

ARTICLE 9 : Stationnement

Il n'est pas autorisé sur cet équipement :

- ⇒ **de dépasser la durée de stationnement maximale autorisée, fixée par la CAHM à 2 fois 60 jours par année civile avec une interruption obligatoire de 30 jours entre les deux stationnements. Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre de chaque année, les temps de séjour autorisés ne pourront excéder 3 semaines pour un même usager. L'aire d'accueil est un terrain destiné à l'accueil des passagers et n'a pas vocation**

à accueillir des sédentaires voir des semi-sédentaires.

En cas de dépassement de la durée maximale d'occupation, une sommation de quitter l'aire d'accueil sans délai sera notifiée par le Gestionnaire ou la Communauté par huissier. A défaut d'exécution dans les 24 heures, l'expulsion pourra être sollicitée pour occupation sans droit ni titre auprès des Tribunaux compétents.

De même, en cas de non respect du règlement intérieur, ou de non paiement de la redevance, le contrevenant sera mis en demeure, par le gestionnaire ou par acte d'huissier, de se mettre en conformité avec ses obligations dans un délai de 48 heures.

Faute pour lui de respecter ce délai, une demande d'expulsion avec le concours de la force publique sera sollicitée par voie de référé, étant indiqué que le contrevenant et son groupe familial seront alors redevables, à compter de la signification par le gestionnaire de l'occupation illégale et jusqu'à la libération effective des lieux, d'une indemnité d'occupation d'un montant de 30 € par jour par caravane en situation illégale. De même la fourniture des fluides ne sera plus autorisée et tout branchement illicite fera l'objet d'un dépôt de plainte par le gestionnaire ou la CAHM.

Par ailleurs, toute caravane laissée sans occupant qui ne se sera pas acquitté de son loyer le vendredi de la semaine écoulée pourra faire l'objet d'un enlèvement de la caravane et mise en fourrière à ses frais sauf cas particulier signalé au gestionnaire.

⇒ de laisser stationner des véhicules n'appartenant pas en propre aux usagers séjournant sur l'aire de stationnement,

Le stationnement des caravanes et des véhicules est interdit en dehors des emplacements désignés, et ne doit pas entraver la circulation ou l'installation de nouveaux arrivants, la CAHM et le Gestionnaire déclinant toute responsabilité concernant ces véhicules et leurs occupants.

ARTICLE 10 Environnement - Règles de vie

Il n'est pas autorisé sur cet équipement :

⇒ de prendre l'eau des douches pour d'autres utilisations (type lavage de véhicules...) ce qui entraînera une coupure immédiate.

De même, tout entreposage dans les WC et douches est interdit.

⇒ d'édifier des cabanes, des auvents indépendants des caravanes, ou toutes autres formes d'abris fixes même démontables pour quelques usages qu'ils soient.

⇒ de faire du feu à même le sol sur le terrain comme en bordure extérieure. Le feu de bois ou de charbon est autorisé pour un usage familial et dans un récipient réservé à cet usage.

Conformément au règlement sanitaire départemental, tout brûlage et particulièrement le brûlage de pneus, films plastiques, câbles électriques, et toutes matières polluantes et malodorantes est formellement interdit.

⇒ de jeter des eaux polluées et tous détritiques dans les regards d'assainissement pouvant nuire au libre écoulement des eaux usées,

⇒ de jeter les eaux sales ailleurs que dans les sanitaires ou dans les bouches d'évacuation des bornes d'eau :

◆ chaque emplacement est pourvu d'un dispositif permettant de collecter les eaux usées et les eaux pluviales séparément,

◆ les caravanes doivent être raccordées au réseau d'eaux usées,

◆ tout rejet de liquides ou matières polluantes ou dangereuses dans les réseaux est prohibé.

⇒ de faire des trous sur le goudron pour quelque installation que ce soit sans

l'autorisation du gestionnaire, tout trou effectué dans le sol entraînera une retenue sur la caution de 7,50 €.

- ⇒ d'entreposer des objets ou matières insalubres ou dangereuses, ainsi que des chiffons, papiers, cartons, épaves de véhicule, ou produits de récupération, de ferrailer sur le terrain ou de s'y livrer à toute activité bruyante ou salissante (nuisance et pollution), aussi bien sur l'aire que sur ses abords immédiats
- ⇒ de faire du bruit entre 22 heures et 7 heures,
- ⇒ de stationner en bordure de l'aire d'accueil,
- ⇒ de porter atteinte aux bornes d'alimentation électrique et eau,
- ⇒ de changer d'emplacement sans autorisation ou de se brancher sur une autre borne que celle qui a été affectée par le gestionnaire à l'entrée sur l'équipement,
- ⇒ pour des motifs de sécurité, d'utiliser les véhicules sur le terrain en dehors des besoins et au-delà d'une vitesse de 10 km/h. Par ailleurs la circulation intérieure doit se faire sur la partie voirie uniquement,
- ⇒ de détériorer le matériel mis à la disposition des voyageurs,

ARTICLE 11 ANIMAUX

Les animaux domestiques sont seulement tolérés sur l'Aire de Stationnement. Les chiens doivent être attachés sur l'emplacement du maître ou tenus en laisse.

Si toutefois suite à l'agressivité de l'animal, le Gestionnaire avait à constater des morsures, il serait exigé du propriétaire de prendre en charge les frais médicaux et vestimentaires qui en découleraient. En cas de non observation de ces dispositions, les familles après avertissement fait par le gestionnaire, ne seront plus autorisées à séjourner sur le terrain

Tous les chiens présents sur le terrain doivent être vaccinés contre la rage (certificat antirabique en cours de validité).

Les chiens d'attaque (type pitbull) de 1^{ère} catégorie, selon la loi du 6 juin 1999, sont strictement interdits sur l'aire d'accueil.

Concernant les chiens de 2^{ème} catégorie (type bull terrier, dogue argentin), chiens de garde et de défense, il est rappelé que ne peuvent en détenir :

- ⇒ les personnes âgées de moins de 18 ans
- ⇒ les majeurs sous tutelle, à moins qu'il n'y aient été autorisés par le Juges des Tutelles
- ⇒ les personnes condamnées pour crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis, pour délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire, ou, pour les ressortissants étrangers, dans un document équivalent.
- ⇒ les personnes auxquelles la propriété ou la garde d'un chien a été retirée en application de l'article 211 du code rural.

ARTICLE 12 ARMES

L'entreposage et la manipulation d'armes sont interdits sur l'aire d'accueil. Toute infraction fera l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services compétents et entraînera une décision d'exclusion **immédiate et définitive** du contrevenant et de sa famille, ainsi que des personnes dont il a la charge. Il sera au besoin recouru à la force publique sur simple ordonnance adressée par requête auprès des Tribunaux compétents

CHAPITRE V : NON RESPECT DU REGLEMENT - SANCTIONS

En cas de non respect des installations :

Les installations communautaires sont mises à la disposition des usagers qui sont responsables de leur bon entretien au cours de leur séjour sur l'équipement.

Le défaut d'entretien des équipements sanitaires ou de l'emplacement attribué pourra donner lieu, après un avertissement écrit non suivi d'effet, d'une retenue sur caution au moment de la sortie pour couvrir les frais de nettoyage et de remise en état ou en cas de récidive ou de défaut d'entretien aggravé d'une interdiction temporaire de stationner sur l'aire d'accueil.

Les dégradations apportées aux installations communautaires ou tous vols ou dommages constatés donneront lieu à des remboursements soit individuels (retenue sur caution) soit collectifs de l'ensemble des usagers présents destinés aux réparations sur la base de la présentation d'un devis ou d'une facture.

De même et selon la gravité des faits reprochés, une interdiction temporaire ou définitive de séjourner sur l'aire d'accueil pourra être prononcée par le gestionnaire à l'encontre de l'usager fautif.

Non respect du règlement - Troubles de l'ordre public :

Le non-respect des personnels rattachés à l'équipement, des temps de séjour indiqués à l'article 9 du présent règlement, le non paiement des redevances d'occupation de l'article 5 du règlement et les troubles de l'ordre public (rixes, scandales, ivresse, insultes, menaces, introduction de biens ou matériels volés) entraînant un dépôt de plainte comme les stationnements non autorisés en bordure de l'aire d'accueil, pourront entraîner une décision d'exclusion temporaire voire définitive de l'aire d'accueil de la part du gestionnaire, avec recours, au besoin, de force publique sur ordonnance adressée par requête au Président des Tribunaux compétents.

Si la CAHM se trouve dans l'impossibilité d'assurer la sécurité des biens et des personnes, il sera procédé à la fermeture provisoire du terrain.

Fait à Saint Thibery le 26. AVR. 2012

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Création des refuges sur le
chemin menant à l'aire
d'accueil des gens
du voyage de Vias :
acquisition de parcelles du
Conseil Général

N° 000704

Question n°34 à l'OJ

Réf. : PHD/DL/cm
Politique de la ville

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012
Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Alain VOGEL-SINGER**, 1^{er} vice-président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES :** Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Ansiau REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

✓ *Vu la délibération du Conseil Général de l'Hérault en date du 19 septembre 2011 se prononçant favorablement sur la vente de ses parcelles BB 87 et CZ 199.*

Madame la vice-présidente rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé une aire d'Accueil des gens du voyage sur la commune de Vias.

Madame le Rapporteur expose que dans le cadre de la desserte de cet équipement, la Communauté d'agglomération souhaite créer un accès par le chemin de service longeant la RD 612a entre Bessan et Vias mais que ce chemin ne permet pas le croisement de véhicules.

Ainsi, elle indique que quatre parcelles pourraient être aménagées en refuges dont deux appartenant au Conseil Général de l'Hérault.

Ainsi, madame la vice-présidente propose aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'acquisition de la parcelle BB87 d'une surface de 701 m² sur la commune de Bessan et CZ199 d'une surface de 475 m² sur la commune de Vias au prix de 1 500 € conformément à l'estimation de France Domaine.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FAIRE** l'acquisition auprès du Conseil Général des parcelles BB87 d'une contenance de 701 m² et CZ 199 d'une contenance de 475 m² au prix de 1 500 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le 1^{er} vice-président,

Alain VOGEL-SINGER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Aire de grand passage
des gens du voyage à Vias :
modification du tarif du
dépôt de caution

N° 000705

Question n°35 à l'OJ

Réf. : PHD/DL/cm
Politique de la ville

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Alain VOGEL-SINGER**, 1^{er} vice-président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Ansiou REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente rappelle que par délibération en date du 18 avril 2011, le Conseil communautaire a approuvé les tarifs pour le fonctionnement de l'Aire d'accueil des gens du voyage sur Vias et, notamment, le dépôt de caution fixé à la somme de 500 € par séjour et par groupe.

Madame le Rapporteur expose que suite à l'installation de nouveaux équipements sanitaires, il convient de porter cette somme à 700 €.

L'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** le tarif relatif au dépôt de caution et de le fixer à la somme de 700 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le 1^{er} vice-président,

Alain VOGEL-SINGER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Travaux de réhabilitation et de
restauration du Théâtre
de Pézenas :
avenants pour la partie classée
et non classée

N° 000706

Question n°36 à l'OJ

Réf. : DM/SB/SGB
Marchés publics

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Alain-VOGEL-SINGER**, 1^{er} vice-président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Ansiou REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'agglomération a décidé de réhabiliter et de restaurer le Théâtre de Pézenas et que des travaux supplémentaires ont été nécessaires et engendrent pour les marchés de travaux des avenants pour la partie classée et la partie non classée.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de passer les avenants suivants :

PARTIE CLASSEE

Lot 2 : « Charpente- menuiserie- parquetage » attribué à l'entreprise IVORRA pour un montant de 175 966,74 € HT : un avenant N°1 de plus - valeur de 12 524,67 € HT correspondant *d'une part* à des travaux d'urgence pour pallier à des dégradations dues à une période de forte pluie et *d'autre part* à la création de poignées poussoir en bois sur les portes d'entrée en remplacement de poignées laiton trop onéreuses.

Lot 2 : « Charpente- menuiserie- parquetage » attribué à l'entreprise IVORRA pour un montant de 175 966,74 € HT : un avenant N°2 de plus - valeur de 3 440.00 € HT correspondant aux travaux suivants :

- Réalisation de lisse en bois pour garde-corps
- Fourniture et pose de plaques en laiton supplémentaires
- Fourniture de cadre bois pour trappe d'accès à une boîte de dérivation

- Restauration d'une fenêtre située dans l'escalier au palier R+1 donnant sur coursives
- Fourniture et pose de baguettes d'angles en bois de sapin.

Lot 4 : « Restauration peintures murales et peintures sur toiles » attribué à l'entreprise MALBREL pour un montant de 136 532,86 € HT : un avenant N°1 de plus -value de 13 000 € HT correspondant à la restauration de panneaux latéraux de scène originaux trouvés lors du chantier dans les locaux de l'office du tourisme de Pézenas.

Lot 5 : « Peinture-badigeons- papiers peints anciens » attribué à l'entreprise ATELIER 30 pour un montant de 74 895,35 € HT : un avenant N°2 de plus -value de 6 065,20 € HT correspondant au remplacement du badigeon par du papier peint dans parterre.

Lot 6 : « serrurerie-feronnerie-miroiterie » attribué à l'entreprise ROMANO pour un montant de 52 424,95 € HT Un avenant N°1 de plus -value de 15 620 € HT correspondant aux travaux demandés par la commission de sécurité : garde-corps supplémentaires pour respecter les normes de sécurité applicables à un équipement public

Lot 7 : « mobilier-tapisserie » attribué à l'entreprise REY pour un montant de 103 633,90 € HT : un avenant N°1 de plus-value de 10 789,85 € HT correspondant au rajout de banquettes dans les loges et à la modification des accoudoirs pour des raisons de sécurité.

Lot 8 : « Lustrerie » attribué à l'entreprise MALBREL pour un montant de 62 370 € HT : un avenant N°1 de plus-value de 4 600 € HT correspondant à une maquette grandeur nature du lustre demandée par l'architecte avant la réalisation de celui-ci.

- Soit un montant total d'avenants de 66 039,72 € HT pour un marché de base de 1 012 654,10 € HT (+ 6,52 %)

PARTIE NON CLASSEE

Lot 12 « métallerie » attribué à l'entreprise SOLATRAG pour un montant de 85 503,20 € HT : un avenant N° 1 de plus-value de 12 322,80 € HT correspondant aux travaux suivants :

- Une trappe sur scène pour accès à la machinerie,
- Une trappe d'accès à la voute dans la salle de spectacle
- Garde-corps supplémentaire pour l'escalier intérieur
- Modification de rampe d'accès,
- Travaux de mise en sécurité liés au transformateur

Lot 13 « menuiserie intérieure bois » attribué à l'entreprise MB MENUISERIE pour un montant de 85 308,40 € HT : un avenant N°1 de plus-value de 18 921,49 € HT correspondant aux travaux suivants :

- Habillage du groupe clim dans le foyer et les coursives,
- Pose de parquet dans la salle de répétition et sur les marches d'accès aux loges

Lot 14 « cloisons doublage » attribué à l'entreprise SNP pour un montant de 43 287,92 € HT un avenant N°1 de plus-value de 29 051,40 € HT correspondant aux travaux suivants :

- Doublage du mur de la scène suite à la découverte des décors de l'ancienne chapelle lors des travaux.

Lot 16 « Faux plafonds » attribué à l'entreprise SNP pour un montant de 36 305,45 € HT un avenant N°2 de plus-value de 15 517,58 € HT correspondant aux travaux suivants :

- Divers travaux demandés par la commission de sécurité (doublages, caisson de désenfumage, etc...)
- Doublage supplémentaire sur les parois du transfo EDF

Lot 17 « peinture » attribué à l'entreprise LIBES pour un montant de 39 844,40 € HT : un avenant N°1 de plus-value de 5 343,56 € HT correspondant aux travaux suivants :

- Peinture du doublage du mur de scène suite à la découverte des décors de l'ancienne chapelle, et dans la circulation pour le grand public sous la verrière

Lot 19 « Chauffage ventilation plomberie » attribué à l'entreprise AGNIEL pour un montant de 202 361,00 € HT : un avenant N° 1 de plus-value de 13 589,20 € HT correspondant aux travaux suivants

- Mise en place de platines laiton sous les sièges dans la salle de spectacle,
- Modification des modèles de ventilo-convecteurs dans l'entrée du théâtre

Lot 20 « électricité –courants forts- courants faibles » attribué à l'entreprise ITEM pour un montant de 155 161,10 € HT un avenant N°1 de plus-value de 8 529,30 € HT correspondant à la modification des modèles d'appareils d'éclairage dans l'ensemble des bâtiments, et des lanternes extérieures

Lot 21 « sièges » attribué à l'entreprise MUSSIDAN SIEGES pour un montant de 36 871,69 € HT : un avenant N°1 de moins-value de – 2215,88 € HT correspondant à la modification des fauteuils

Lot 22 « serrurerie » attribué à l'entreprise CLEMENT ET FILS pour un montant de 134 070 .00 € HT : un avenant N°1 de plus-value de 6 086.20 € HT correspondant aux travaux suivants :

- Pose d'une passerelle dans l'arrière scène
- Fourniture d'une frise dans le plan situé entre le rideau de scène et le lambrequin

Lot 23 « électricité scénique-éclairage de scène » attribué à l'entreprise TEXEN pour un montant de 63 549,70 € HT : un avenant N°1 de plus - value de 9 874,98 € HT

▪ Soit un montant total d'avenants de 117 020.63 € HT pour un marché de base de 1 551 004,48 € HT (+ 7.54 %)

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 13 mars 2012
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** les avenants tels qu'exposés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer tous les avenants ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le 1^{er} vice-président,

Dan VOGEL-SINGER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 38

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Acquisition de balayeuses pour
l'exercice 2012 :
autorisation de signature
du marché par le Président

N° 000707

Question n°37 à l'OJ

Réf. : DM/EM/SGB
Marchés publics

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

REQU LE
- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Alain VOGEL-SINGER**, 1^{er} vice-président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Ansiou REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre du fonctionnement du service propreté, la Communauté d'agglomération a lancé, pour l'exercice 2012, une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de quatre balayeuses pour un montant estimatif de 571 000 € HT.

Il indique que le dossier de consultation d'entreprise prévoit trois lots :

- Lot 1 « Balayeuse 25 km /h de 2 m³ » pour un montant de 100 000 € HT
- Lot 2 « Balayeuse 65 km/h de 5 m³ » pour un montant de 346 000 € HT
- Lot 3 « Balayeuse 65 km/h de 2 m³ » pour un montant de 125 000 € HT

Monsieur le Rapporteur expose que la date limite de remise des offres a été fixée au 18 avril 2012 et que la Commission d'appel d'offres doit se réunir le 24 avril 2012 pour le jugement des offres.

Il propose donc aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à intervenir pour l'acquisition de balayeuses conformément aux choix des membres de la Commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le 1^{er} vice-président,

Alain VOGEL-SINGER

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille douze
et le lundi 26 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Alain VOGEL-SINGER**, 1^{er} vice-président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 38

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Aménagement du Centre technique «Les champs blancs» à Agde : autorisation de signature des marchés de travaux par le Président

N° 000708

Question n°38 à l'OJ

Réf. : DM/SG/SGB

Marchés publics

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Anisau REVALOR, Patrice DREVET * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'agglomération a décidé dans le cadre de l'aménagement du Centre technique « des champs blancs » à Agde de construire des bâtiments pour améliorer les conditions de travail des agents et protéger le matériel.

Monsieur le rapporteur expose qu'une consultation pour les travaux d'aménagement de hangars a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert, considérant que le montant estimatif s'élevait à la somme de 1 119 300 € HT pour la tranche ferme (construction de deux hangars) et 503 200 € HT pour la tranche conditionnelle (construction d'un hangar).

A l'issue de la Commission d'appel d'offres réunie en dates du 13 mars et du 20 mars 2012, les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes :

- **Lot 1** « VRD » attribué à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS pour un montant de 482 116,36 € HT (Tranche ferme : 376 381,10 € HT ; TC 105 735,26 € HT)
- **Lot 2** « Gros œuvre » attribué à AGA TP pour un montant de 239 058,78 € HT (Tranche ferme : 159 372,52 € HT ; TC 79 686,26 € HT)

- **Lot 3** « Charpente métallique-couverture bardage » attribué à BOUISSE / CMBC pour un montant de 782 632,80 € HT
- (tranche ferme 515 555,20 € HT : TC / 267 077,60 € HT)
- **Lot 4** « courants forts » attribué à la Sarl RODELEC pour un montant de 49 939,91 € HT (Tranche ferme : 34 961,52 € HT ; TC 14 978,39 € HT.

Soit un montant total de 1 086 270,34 pour la tranche ferme et 467 477,51 € HT pour la tranche conditionnelle

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés conformément aux choix des membres de la Commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

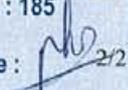
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer les marchés ci-dessus désignés conformément aux choix des membres de la Commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Vice-président,

Alain VOGEL-SINGER



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Charte de partenariat pour
l'aménagement du site du port
fluvial d'Agde le long du Canal
du Midi entre la ville d'Agde,
les voies navigables de France
et la CAHM

N° 000709

Question n° 39 à l'OJ

Réf. : DM/CD/SGB

Développement économique

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

SO Contrôle de légalité :

REQUÊTE
- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

légalité : 10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que dans le cadre de ses compétences en matière de création d'aménagement et de gestion d'une Halte nautique ou portuaire sur le Canal du Midi et de son projet de restructuration de l'entrée Nord de la ville d'Agde et du retournement de la ville sur son fleuve, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite établir une Charte de partenariat avec la ville d'Agde et les Voies Navigables de France afin de mettre en synergie les différents projets sur un périmètre élargi autour du Canal du Midi, de la zone de « La Méditerranéenne », de la gare SNCF, du Château Laurens et de son parc.

Il indique aux membres du Conseil communautaire que cette Charte de partenariat permettra dans un premier temps de lancer une étude de cadrage urbain afin de déterminer les potentialités d'aménagement de ce secteur et la compatibilité entre les différents projets en particulier le Parc d'Activités « La Méditerranéenne » situé entre le Canal du Midi et la gare ferroviaire. Dans un second temps, en s'appuyant sur cette étude de cadrage, les partenaires mettront en œuvre les projets selon leur compétence.

Il précise que VNF s'engage à lancer les études et les procédures administratives qui conduiront à la réalisation et à la gestion du port de plaisance sur le Canal du Midi.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer et à autoriser monsieur Guy AMIEL, vice-président à signer la Charte de partenariat avec les Voies Navigables de France.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec la mairie d'Agde et les Voies Navigables de France une charte de partenariat pour l'aménagement du site du port fluvial d'Agde le long du Canal du Midi ;
- **D'AUTORISER** monsieur le vice-Président monsieur Guy AMIEL à signer ladite charte ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,


Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Reconnaissance d'intérêt
communautaire du PAEHM
«LES ROCHES BLEUES»
à Saint-Thibéry

N° 000710

Question n°40 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SGB

Développement économique

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

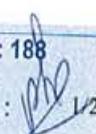
Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite mettre en place un certain nombre d'outils pour accompagner et répondre au mieux aux attentes des entreprises (endogènes et exogènes) souhaitant s'implanter sur le territoire intercommunal, la priorité étant de stimuler la création d'emploi en optimisant l'attractivité de son territoire.

Ainsi, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et plus particulièrement en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire », la Communauté d'agglomération s'attache à développer harmonieusement et judicieusement ses Parcs d'Activités Economiques sur son territoire qui bénéficie d'une position de carrefour reliant l'axe Nord Sud A 75 au transit Est Ouest de l'A9.

Monsieur le Rapporteur expose que le site de l'ancienne carrière « LES ROCHES BLEUES » à Saint-Thibéry, d'une contenance de 33 hectares bénéficie d'un positionnement économique stratégique : jonction entre l'A9 et la RD 13 ; lien avec des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires (Port de Sète).

Feuillet : 188

Paraphe :  1/2

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de déclarer ce parc d'activité économique dont le périmètre figure en annexe d'intérêt communautaire.

Il précise que ce Parc d'activités s'intègre dans un cadre favorable à l'accueil d'entreprises des secteurs logistiques et industriels qui sont des projets ambitieux en main d'œuvre et correspondant au profil de la population active présente sur le territoire de la CAHM et en recherche d'emploi.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RECONNAITRE** dans le cadre de ses compétences en matière de « création aménagement et entretien de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire » le Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LES ROCHES BLEUES » à Saint Thibéry, dont le périmètre figure en annexe ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à toutes les communes.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :
- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Création du Budget annexe du
PAEHM «LES ROCHES
BLEUES» à Saint-Thibéry
et adoption du
Budget Primitif 2012

N° 000711

Question n°41 à l'OJ

Réf. : AM/AMG/cm
Développement économique

Transmis à la
Sous Préfecture :
- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

REQU LE
- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :
1 0 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que le Conseil communautaire par délibération du 26 mars 2012 a reconnu d'Intérêt communautaire la création d'un Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée sur la commune de Saint-Thibéry.

Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée délibérante de nommer ce Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LES ROCHES BLEUES ».

Il indique qu'en comptabilité « M14 », les opérations d'aménagement et de cessions de terrains doivent être retracées au sein d'un Budget annexe spécifique afin d'identifier le coût et les ressources liées à ces opérations.

Il précise que ce Budget annexe étant un Service Public Administratif, il doit donc faire l'objet d'une demande d'assujettissement de la T.V.A.

Ainsi, monsieur le vice-président présente à cet effet le Budget annexe en Hors Taxes du PAEHM « LES ROCHES BLEUES » et propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer d'une part sur la création de son budget annexe et d'autre part de procéder à un vote par chapitre de celui-ci dont la balance générale du Budget Primitif 2012 se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	92 000,00 €	92 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	92 000,00 €	92 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 mars 2012
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2012 du PAEHM « LES ROCHES BLEUES »

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE NOMMER** le Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée situé sur la commune de Saint-Thibéry « LES ROCHES BLEUES » ;
- **DE CREER** le Budget annexe des « ROCHES BLEUES » ;
- **D'AUTORISER** à demander l'assujettissement à la T.V.A. ;
- **D'APPROUVER** chaque chapitre du Budget annexe des « ROCHES BLEUES » de la façon suivante :

B.P. 2012 DES « ROCHES BLEUES » à Saint-Thibéry			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	92 000.00 €	Unanimité
TOTAL.....		92 000.00 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre section	92 000.00 €	Unanimité
TOTAL.....		92 000.00 €	

B.P. 2011 DES « ROCHES BLEUES » à Saint-Thibéry			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre section	92 000,00 €	Unanimité
TOTAL.....		92 000.00 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunts	92 000.00 €	Unanimité
TOTAL.....		92 000.00 €	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

ZAC «LA CAPUCIERE»
à Bessan :
constitution de la commission
chargée d'émettre un avis
sur les propositions reçues

N° 000712

Question n°42 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SGB
Développement économique

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de réaliser un projet d'aménagement sur le secteur de « LA CAPUCIERE » à Bessan ayant pour objet l'implantation d'activités économiques afin de favoriser la création d'emplois pour les populations locales, affirmer et compléter le potentiel économique sur le territoire de la CAHM. Elle a ainsi la volonté de réaliser un parc d'activités structurant pour l'agglomération, offrant des possibilités d'accueil à court et moyen terme, des réserves de développement importantes et une cohérence générale d'équipements.

Par délibération en date du 6 février 2012, le Conseil communautaire a donc décidé d'approuver le dossier de création de la ZAC de « LA CAPUCIERE » et d'engager la procédure de mise en concurrence visant à désigner un aménageur de la zone, conformément aux articles R 311-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Les missions que la Communauté d'agglomération souhaite confier à l'aménageur sont les suivantes :

- Accomplissement des démarches et procédures administratives et réglementaires préalables à l'aménagement (loi sur l'eau, archéologie préventive)

- Acquisitions foncières : 90 % du terrain d'assiette de la ZAC est d'ores et déjà la propriété de la CAHM. Le reste devra être acquis par la voie de l'expropriation, le cas échéant (Dossier DUP en cours de dépôt)
- Réalisation du programme d'aménagement et notamment réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire, de l'ensemble des travaux d'aménagement concourant à l'opération (voiries et réseaux divers, espaces publics, espaces verts)
- Remise au concédant à leur achèvement des équipements publics réalisés
- Commercialisation et cession des terrains aménagés à des constructeurs
- Elaboration d'un cahier des charges de cession des terrains assorti de prescriptions architecturale
- Participation financière à la remise à niveau des réseaux et équipements publics communaux ou communautaires rendue nécessaire par l'opération
- Rémunération par la vente des droits à construire et/ou par les participations qui lui seront dues par les propriétaires/constructeurs de la zone (L311-4 in fine CU).

Monsieur le Rapporteur expose que conformément au décret n°2009-889 du 22 juillet 2009 relatifs aux concessions d'aménagement, trois régimes juridiques de passation de ces contrats peuvent être mis en œuvre :

Considérant que le montant estimatif du contrat de concession pour l'aménagement de la ZAC de « LA CAPUCIERE » dépasse le seuil des 5 150 000 € HT et que le concessionnaire doit supporter une part significative du risque, il expose que la procédure relative aux concessions d'aménagement soumises au droit communautaire des concessions doit être appliquée en l'espèce.

Ainsi, conformément aux articles R 300-4 à R 300-10 du code de l'urbanisme, il indique aux membres du Conseil communautaire la procédure à suivre :

- un avis d'appel à candidature d'au moins 52 jours doit être lancé au journal officiel de l'union Européenne, au Bulletin Officiel Annonce des Marchés Publics ainsi que dans un journal spécialisé dans le domaine de l'urbanisme,
- après réception des candidatures, une commission spécialisée est chargée d'émettre un avis sur les candidatures,
- un document précisant les caractéristiques essentielles de la concession d'aménagement et indiquant le programme global prévisionnel des équipements et des constructions projetées ainsi que les conditions de mise en œuvre de l'opération est envoyé aux candidats admissibles. Ces derniers disposent d'un délai minimum de 1 mois pour établir leur proposition,
- la commission spécialisée analyse les offres réceptionnées et émet un avis. Elle propose à son président de négocier avec un ou plusieurs des candidats,
- une négociation est engagée par la personne habilitée, avec un ou plusieurs candidats. Cette personne propose à l'organe délibérant de retenir l'un des candidats. Ce dernier choisit le concessionnaire au vu de cette proposition et de l'avis de la Commission spécialisée.

Dans le cadre de cette procédure, il propose aux membres du Conseil communautaire, conformément à l'article R 300-9 du code de l'urbanisme de :

- désigner le président de la communauté d'agglomération en tant que personne habilitée à mener les discussions au sens de l'article R 300-9 du code de l'urbanisme et en tant que Président de la commission,
- procéder à l'élection des 5 autres membres de la commission à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

Il précise qu'en l'absence de textes sur la composition de ses membres, la commission, par analogie avec les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales applicables aux DSP, sera composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Il dit que le mode de fonctionnement de cette Commission sera celui de la Commission d'appel d'offres de la Communauté d'agglomération. A chaque fois qu'elle aura besoin de se réunir une convocation sera envoyée cinq jours francs aux membres de cette commission, et un procès-verbal retracera l'ensemble des avis émis par les membres de ladite commission.

Il propose également d'arrêter pour le choix du concessionnaire les critères suivants :

- Qualité technique de l'offre 40%
- Offre financière 60%

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RECOURIR** au scrutin public pour procéder à l'élection des membres de la commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures reçues pour le choix du concessionnaire sur la ZAC de « LA CAPUCIERE » ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** la procédure relative aux concessions d'aménagement soumises au droit communautaire, conformément aux articles de R 300-4 à R 300-10 du code de l'urbanisme ;
- **D'ELIRE** la liste suivante comme composant la commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures reçues pour le choix du concessionnaire sur la ZAC de « LA CAPUCIERE » :

✓ Nombre de Votants : 41 - Bulletins blancs : 2 -
Nombre de suffrage exprimés : 40 - Nombre de voix recueillies : 38

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
RALUY Robert	HUPPÉ Philippe
GAIRAUD Robert	NEGRE Atika
AMIEL Guy	TRINQUIER Michel
MARTINEZ Jean	DRUILLE Richard
GARRIGA Jacques	AUGÉ Jean

- **DE DESIGNER** monsieur Gilles D'ETTORE comme personne habilitée à engager la discussion et à signer la convention ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «LES PRADELS»
à Pomérols : cession à M.
BIERENS Eric, de la parcelle
A202 d'une contenance
de 2 732 m² afin de développer
un centre de lavage automobile

N° 000713

Question n°44 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SGB

Développement économique

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Anisau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président expose que monsieur BIERENS Eric, responsable de la Société «SUD TRACTO», spécialisée dans les travaux publics, terrassement et assainissement avec une zone de chalandise de Mèze à Pomerols souhaite implanter, sur la commune de Pomérols une unité de lavage automobile composée d'une partie dédiée au lavage de véhicules légers et d'une partie dédiée au bâtiment technique et administratif.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de céder à monsieur BIERENS, la parcelle A 202, située dans le périmètre du PAEHM «DES PRADELS» à Pomérols d'une superficie cadastrale de 2 732 m² au prix de 49 327,78 € HT (soit environ 18,055 €/m²), conformément à l'estimation de France Domaine auquel il conviendra de rajouter la T.V.A sur la marge pour un montant de 6 401,87 € ainsi que les frais de géomètre qui s'élèvent à la somme de 800 € TTC.

Il précise que cette dernière a une position géographique pertinente pour le projet de monsieur BIERENS à savoir un accès par l'avenue de Florensac, à proximité du nouveau giratoire et de la surface alimentaire.

Il indique qu'afin d'assurer l'exploitation et la maintenance de ce centre de lavage, un emploi à court terme sera créé.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente de la parcelle A 202 d'une superficie de 2 732 m² située dans le périmètre du PAEHM « DES PRADELS » à Pomérols à monsieur BIERENS Eric, responsable de la société « SUD TRACTO », ou toute autre personne physique ou morale se substituant à lui , telle que décrite ci-dessus pour un montant total de 55 729,61 € TTC auquel il convient de rajouter 800 € TTC de frais de géomètre, soit un montant total de 56 529,64 € TTC ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** les recettes correspondant à cette vente sur le Budget annexe du PAEHM « DES PRADELS » à Pomérols.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention de délégation des
aides à la pierre 2010-2015 :
Avenant n° 2 à la convention

N° 000714

Question n°45 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
Habitat

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

1 0 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président rappelle que :

- ✓ le Conseil communautaire par délibération du 23 mars 2010 a permis de réitérer la délégation des aides à la pierre pour 2010-2015 en contractualisant avec l'Etat et l'Anah ;
- ✓ dans le cadre de ce dispositif, la Communauté d'Agglomération est compétente pour attribuer des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé relevant de l'ANAH, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, ainsi que les aides en matière d'études et ingénierie qui y sont associées d'une part, et pour notifier les aides aux bénéficiaires d'autre part ;
- ✓ les aides allouées sont réparties par le représentant de l'Etat dans la région, après avis du Comité régional de l'habitat, selon une dotation fixée au niveau national en considérant le Programme Local de l'Habitat Intercommunal Hérault Méditerranée ;

- ✓ Le Président de la CAHM a la responsabilité de signer les conventions d'Aide pour le Logement (APL) permettant aux opérations de bénéficier des aides indirectes de l'Etat (TVA à taux réduit, exonération de la taxe sur les propriétés bâties...), les notifications des subventions accordées et leur paiement sur les enveloppes de l'Etat, de l'Anah et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de la délégation des aides à la pierre signée, le 30 juillet 2010, pour la période 2010-2015, il s'agit aujourd'hui de passer l'avenant N° 2 à la convention « dite mère » de délégation de compétences des aides à la pierre pour l'année 2012, dont les objectifs et les financements sont définis de la façon suivante :

PARC PUBLIC	Nbre de logements		PARC PRIVE	Nbre de logements
PLAI	53		Logements indignes	6
PLAI spécifique	15		PB	5
			PO	
PLUS	168		Logements très dégradés	9
PLUS CD			PB	4
			PO	
236 logements en PLAI-PLUS qui correspondent aux opérations effectivement en cours de montage 290 PLAI – PLUS est la production PLHI				
PLS familiaux	14		Logements dégradés	14
PLS investisseurs privés			PB	
PLS :	12		Logements PO visant l'autonomie et le maintien à domicile	8
EHPAD				
Accession sociale à la propriété	20		Logements PO visant à la réalisation d'économie d'énergie	47
. PSLA				
			Logements PO dans le cadre du FART	47
FINANCEMENTS	ETAT	CAHM	Anah	CAHM
Total	600 919,00 €	1 344 000 €	951 568,00 € dont 108 552 € de FART	490 800 €

Les fonds propres de la CAHM sont engagés pour :

- **Le parc public à hauteur de 1 344 000 € dont :**

- 1 242 000 € pour le logement
- 200 000 € de fonds d'intervention
- 2 000 € pour l'URO

- **parc privé de 490 800 € dont :**

- 326 800 € aux logements
- 138 000 € à l'action façade

26 000 € pour les partenaires : Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS), Association Nationale « Compagnons Bâisseurs » et l'Agence de l'Information sur le Logement (ADIL).

Il convient de noter en particulier que sont annexées à la convention mère les marges locales applicables en 2012 sur le parc public et les loyers applicables sur le parc privé.

Il précise qu'à partir de 2012, la Communauté d'agglomération assure la délégation complète des aides à la pierre par le biais de cet avenant et la convention Anah de type 3. En effet, à partir de cette année s'ajoute à ses missions notamment, l'instruction des dossiers et la gestion des financements s'y rapportant.

Monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur la validation de l'Avenant N°2 à la convention de délégation des aides à la pierre 2010-2015 co-signée par le préfet de région et le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant N°2 à la convention de délégation des aides à la pierre 2012-2015 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'Avenant N°2 à la convention de délégation des aides à la pierre 2012-2015 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les conventions d'Aide pour le Logement (APL) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les notifications des subventions accordées et leur paiement sur les enveloppes de l'Etat, de l'Anah et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** les ajustements du règlement de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) liés à ces évolutions ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PRÉFECTURE BEZIERS
REÇU LE
- 6 AVR. 2012
Bureau des Politiques
Publiques

Règlement intérieur de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) relative au territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée constituée par délibération du Conseil Communautaire de la CAHM en date du 19 décembre 2006, modifié lors du conseil communautaire du 7 décembre 2009 et réactualisée lors du conseil communautaire du 26 mars 2012

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et notamment les articles R.321-10 et suivants,

Vu la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée le 20 juillet 2010 conclue entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée représentée par son Président Gilles D'ETTORE, l'Etat représenté par Monsieur Claude BALAND, Préfet du département de l'Hérault,

Vu l'avenant n° 2 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre du 30 juillet 2010, conclue entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée représentée par son Président Gilles D'ETTORE, l'Etat représenté par Monsieur Claude BALAND, Préfet du département de l'Hérault, signé le2012

Vu la convention pour la gestion des aides à l'Habitat privé conclue le 20 juillet 2010 entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée représentée par son Président Monsieur Gilles D'ETTORE et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) représentée par Monsieur Claude BALAND, Préfet de la région Languedoc Roussillon, Préfet de l'Hérault, délégué de l'Anah dans le département,

Vu la convention de type 3 pour la gestion des aides à l'Habitat privé entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, représentée par son Président Monsieur Gilles D'ETTORE et l'Agence Nationale de l'Habitat (gestion des aides par le délégataire – instruction et paiements), représentée par Monsieur Claude BALAND, Préfet de la région Languedoc Roussillon, Préfet de l'Hérault, délégué de l'Anah dans le département, signée le 2012,

Adopte son règlement intérieur ainsi rédigé :

Article 1 : Convocation et ordre du jour

La commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) est présidée de plein droit par Monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM ou son représentant, Monsieur Vincent GAUDY, Vice-Président, délégué à l'Habitat.

Elle se réunit à l'initiative de son Président en tant que de besoin, selon la fréquence nécessaire pour ne pas retarder le financement des opérations et au moins une fois par trimestre.

Elle est convoquée par écrit par son Président ou son représentant.

Cette convocation comportant le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour, est envoyée aux membres de la commission par tous moyen au moins huit jours francs avant la séance. Après accord des membres concernés, celle-ci peut être adressée par courrier électronique ou par télécopie.

Pour l'exécution de ses missions, la CLAH peut faire appel, en tant que de besoin, à des hommes de l'art ou aux professionnels de l'immobilier.

Le Président de la CLAH peut inviter à une séance de la CLAH toute personne dont il juge utile pour éclairer les débats. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Les membres suppléants peuvent assister aux séances, participer aux débats mais ne prennent part au vote qu'en l'absence du titulaire.

Article 2 : Disposition d'urgence

En cas d'urgence, lorsque la CLAH ne peut être réunie dans un délai suffisamment bref, des consultations n'important pas la présence physique des membres peuvent être engagées. Les membres sont alors tenus à rendre leur avis par tout moyen écrit selon les règles de majorité habituelles.

Article 3 : Quorum et vote

La CLAH ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum, après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

En cas d'absence des membres titulaires, les membres suppléants assistent aux séances et prennent part aux votes.

Les avis sont pris à la majorité des voix exprimées. Chaque membre dispose d'une voix. Les abstentions sont exclues de ce calcul.

Le vote a lieu à main levée. Il ne peut pas avoir lieu à scrutin secret.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Tout membre de la commission qui ne peut être représenté par son suppléant peut se faire représenter par un autre membre de la commission à qui il donne pouvoir écrit. Il doit prévenir par courrier, par télécopie ou par courriel le secrétariat de la commission à qui il transmet le pouvoir, daté et signé. Le nombre de pouvoirs pris en charge par un membre de la commission est limité à un.

Conformément aux dispositions de l'article R.321-10 de Code de la Construction et de l'Habitation, lorsqu'un membre de la CLAH a un intérêt direct ou indirect aux opérations pouvant être financées, il s'abstient de participer à la discussion et à la délibération de la commission. Cette disposition s'applique également aux personnes appelées à participer aux travaux de la commission mentionnées à l'article 1 du présent règlement..

Article 4 : Procès verbal

Le secrétariat de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat est assuré par le service Politique de l'Habitat de la CAHM.

Les délibérations de la CLAH sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président ou son représentant lors de la séance et par un membre de la commission. Les procès-verbaux des réunions font mention des membres présents qui disposent d'une voix délibérative et des personnes qui assistent à la réunion sans voix délibérative.

Les PV retracent notamment les opérations pouvant être financées pour lesquelles un membre de la CLAH, ayant un intérêt direct ou indirect, s'est abstenu de participer à la délibération de la commission.

Tout membre de la commission peut demander qu'il soit fait mention de son désaccord avec l'avis rendu.

Lorsque la CLAH a statué suivant la procédure d'urgence visée à l'article 2 du présent règlement, le procès verbal mentionne la mise en oeuvre de cette procédure.

Une copie du procès verbal est adressée aux membre de la CLAH à l'occasion de la convocation de la réunion suivante.

Article 5 : Avis de la CLAH

L'avis de la CLAH est transmis au Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui :

- décide, sur la base du programme d'action ayant recueilli l'avis de la commission, de l'attribution des subventions dans la limite des autorisations d'engagement annuelles ou prononce le rejet des demandes d'aides,
- décide du retrait et du reversement des subventions en application de l'article R.321-21,
- décide de l'agrément ou du rejet des recours gracieux, après avis de la commission,
- signe les conventions pour lesquelles l'avis de la commission est requis préalablement.

L'avis de la CLAH sera sollicitée par la CAHM pour tous les dossiers même ceux pour lesquels sa consultation n'est pas obligatoire. Il est à noter en particulier que l'avis de la CLAH sera également sollicitée sur tous les dossiers pouvant bénéficier de la subvention de la CAHM dans le cadre de ses opérations d'amélioration de l'Habitat (OPAH-RU, PIG,)

Conformément aux dispositions de l'article R.321-10 du CCH, la commission est consultée pour son territoire de compétence sur :

1. le Programme d'Action Territorial (PAT) établi par l'autorité décisionnaire
2. le rapport annuel d'activité
3. toute convention intéressant l'amélioration de l'Habitat

Article 6 : Avis préalable

Les cas où les critères suivants lesquels les décisions de l'autorité décisionnaire font l'objet d'un avis préalable de la CLAH sont obligatoirement :

- l'aide au syndicat de co-propriétés avec cumul d'aide individuelle,
- l'aide aux établissements publics d'aménagement intervenant dans le cadre d'un dispositif coordonné et d'un protocole approuvé par le conseil d'administration, des conventions d'Opérations Importantes de Réhabilitation (OIR) dont le montant des travaux est supérieur à 750 000 € HT, hors honoraires,
- des recours gracieux formulés auprès de l'autorité décisionnaire, de décisions d'annulation, de retrait et de reversement de subvention.

Cette liste pourra être modifiée ou complétée de droit en fonction des évolutions réglementaires sans qu'il soit besoin pour la commission de délibérer sur la modification du présent article de son règlement intérieur. Ces modifications seront formalisées par avenant au présent règlement et adoptés dans les mêmes conditions que le règlement intérieur.

Le Président de la CAHM et par délégation, le vice-président délégué à l'habitat pourront solliciter, en tant que de besoin, un avis préalable de la CLAH.

Article 7 : Règles de confidentialité

Conformément à l'article 10 du règlement général de l'agence (RGA), toute personne qui assiste aux réunions de la CLAH ou qui a accès de par sa qualité de membre aux dossiers qui y sont traités, est tenue au respect de la confidentialité des données nominatives dont elle peut avoir connaissance et de toutes informations tenant à la vis privée des demandeurs.

Article 8 : Approbation/transmission

Le présent règlement intérieur adopté par la CLAH à Saint Thibéry, le 2012 est annexé après signature au procès verbal de la séance.

Il est notifié, dans un délai d'un mois suivant son adoption, au Préfet du département de l'Hérault.
Le règlement intérieur de la CLAH fait l'objet d'une publication

Le Président de la CLAH

Un membre de la CLAH



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention pour la gestion des
aides à l'habitat privé
entre la CAHM et l'Anah

N° 000715
Question N°46 à
l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
Habitat

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIER
RECUEIL

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

1 0 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES :** Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de la prise en charge complète en termes de délégation des aides à la pierre à partir du 1er Janvier 2012 (instruction des dossiers et paiement des aides de l'Anah) par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, une nouvelle convention pour la gestion des aides à l'habitat privé, de type 3 (2010-2015) doit être signée pour quatre ans avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la durée restant à courir de la convention mère (2010-2015).

Cette nouvelle convention de gestion des aides à l'habitat privé a pour objectif :

- de mettre fin à l'actuelle convention (dite de type 2)
- de définir les modalités de gestion des dossiers et aides traitées par l'Anah jusqu'au 31 décembre 2011
- de déterminer les conditions d'instruction, de gestion des aides par le délégataire
- ainsi que les modalités d'information sur l'emploi des crédits délégués par l'Anah et détermine notamment, pour 2012 les montants des droits à engagements délégués :

- Anah..... 843 017 €
- Fonds d'Aide pour la Rénovation Thermique (FART).... 108 552 €

- les objectifs de logements correspondants :

PB (*) Logement Indigne	PB Logement Très indigne	PB Logement dégradé	PO (**) Logement Indigne	PO Logement Très indigne	PO Autonomie	PO Energie	Copropriété	Total
6	9	14	5	4	8	47	3	93

(*) Propriétaire Bailleur

(**) Propriétaire Occupant

- les outils mis à disposition par l'Anah pour l'instruction, le paiement et la consultation des informations : les logiciels OPAL et Infocentre
- les modalités de gestion des droits à engagements et des dépenses : affectation des droits à engagements, versement des crédits de paiement.

Il est à noter une prise de responsabilité plus importante et supplémentaire par le biais vérifiée notamment de contrôle tant au niveau technique, qu'administratif et financier.

Monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation de cette nouvelle convention de gestion des aides à l'habitat privé co-signée par le préfet de région, représentant de l'Anah et le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Anah ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé avec le Préfet de région, représentant de l'Anah ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les conventions d'Aide pour le Logement (APL) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les notifications des subventions accordées et leur paiement sur les enveloppes de l'Etat, de l'Anah et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements
sociaux 2012 :
modulation du montant
des subventions de l'Etat

N° 000716

Question n°47 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
Habitat

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansjau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de la gestion des financements des aides à la pierre que l'Etat a déléguée, pour l'année 2012 le calcul de l'enveloppe octroyée pour la production est de 732 364 € dont :

- 131 445 € (réservés) au titre d'une structure d'hébergement
- 548 939 € pour les logements sociaux familiaux
- 51 980 € d'enveloppe pour adaptation

La part attribuée aux logements locatifs familiaux est calculée en fonction du nombre de logements à produire en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) 54 x 8 763 € (subvention moyenne par logement), du nombre de logements à produire en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) 168 x 500 € et d'une enveloppe pour adaptation de 51 980 €.

Monsieur le Rapporteur propose de moduler les subventions de la façon suivante :

- fixer les montants maximum du PLAI en fonction des différents zonages, donc de la tension du marché et d'augmenter les montants des subventions dans les communes soumises à la loi SRU considérant leurs contraintes à produire :

- en zone B1 pour AGDE (commune SRU) une subvention de 10 000 € /logement
 - en zone B2 pour VIAS (commune SRU) une subvention de 8 600 € /logement et pour PORTIRAGNES de 8 200 €/logement
 - en zone C pour BESSAN, FLORENSAC, MONTAGNAC, PEZENAS (communes SRU) une subvention de 8 200 €/logement
 - et pour toutes les autres communes une subvention de 7 400 €/logement
- le montant de la subvention PLUS est fixé à 500 €,
 - de faire varier le montant des subventions (PLAI, PLUS), dans une même zone, quand une opération intéressante est en déficit.

Toutefois, ces montants peuvent varier selon :

- le déblocage de la part de l'enveloppe mise en réserve par l'Etat
- la consommation de l'enveloppe au vu des projets effectivement financés

Monsieur le vice-président invite l'Assemblée délibérante à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la modulation du montant des subventions de l'Etat dans le cadre de la production de logements sociaux 2012 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes et les pièces se rapportant à cette affaire dont notamment les notifications de ces subventions et leur paiement.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Parc public - production de
logements et hébergements
sociaux : principes de
subventionnement et
majoration locales des loyers
de la CAHM

N° 000717

Question n°48 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

Habitat

Transmis à la
Sous Préfecture :

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

légalité : 10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Le nouveau PLHI 2012-2017 prévoit une redéfinition des aides directes de la CAHM pour la production de logements locatifs sociaux et hébergements sociaux et une adaptation des marges locales.

Les objectifs sont :

- avantager la production de grands logements
- favoriser la production de logements sociaux dans les 6 communes soumises à la loi DALO (Droit Opposable au Logement)
- inciter les opérateurs à réaliser des opérations économes en énergies
- tendre vers des opérations plus dense dans le respect du PLH
- aider la mise aux normes accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans les bâtiments existants.

A. Règlement d'attribution des aides communautaires pour la réalisation de logements locatifs sociaux et hébergements sur le territoire de la CAHM :

Celui-ci définit notamment les montants et les modalités des financements accordés.

Jusqu'à maintenant, les subventions calculées forfaitairement au logement sont de :

- PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) = 6 000 € par logement,
PLUS (Prêt Locatif Usage Social) = 4 000 € par logement.
- avec majoration de 15 % pour HQE (Haute Qualité Environnementale),
BBC (Bâtiment en Basse Consommation) soit PLAI = 6 900 € par logement, PLUS = 4 600 € par logement.

D'un système de subventions forfaitaires aux logements, il est proposé d'adopter une subvention de base calculée à la surface utile du logement. Elle est établie à :

- 82 €/m² surface utile pour les PLAI et 55 €/m² de surface utile pour les PLUS),
- à laquelle s'ajouteront une série de critères de majoration.

Ces critères sont définis comme suit :

- pour les constructions neuves :
 - localisation géographique : majoration de 9 % pour la localisation des programmes en communes soumises à la loi SRU/DALO
 - performance énergétique des logements : majoration de 12 % en BBC ou 30 % en BEPOS (Bâtiment à Energie Positive)
 - densité des programmes : majoration de 9 %

Nature du financement	Subvention de base	Localisation	BBC	BEPOS	Constructibilité
		9 %	12 %	30 %	9 %
PLAI	82 €/m ² de SU (*)	7,5 €/m ² de SU	10 €/m ² de SU	25 €/m ² de SU	7,5 €/m ² de SU
PLUS	55 €/m ² de SU	5 €/m ² de SU	7 €/m ² de SU	17 €/m ² de SU	5 €/m ² de SU

(*) Surface Utile

- pour les acquisitions-améliorations :
 - localisation géographique : majoration de 9 % pour la localisation des programmes en communes soumises à la loi SRU/DALO (Solidarité et Renouvellement Urbain / Droit au Logement Opposable)
 - performance énergétique des logements : majoration de 12 % en HPE (Haute Performance Energétique) ou 17 % en BBC
 - mise aux normes accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : majoration de 30 %

Nature du financement	Subvention de base	Localisation	HPE	BBC	Accessibilité
		9 %	12 %	17 %	30 %
PLAI	82 €/m ² de SU	7,5 €/m ² de SU	10 €/m ² de SU	14 €/m ² de SU	25 €/m ² de SU
PLUS – PALULOS (*)	55 €/m ² de SU	5 €/m ² de SU	7 €/m ² de SU	9 €/m ² de SU	17 €/m ² de SU

(*) Prime à l'Amélioration des Logements à Utilisation Locative et à Occupation Sociale)

Il s'agit d'adopter à la fois un nouveau système de financement du parc public et d'augmenter ces aides d'environ 15 % du budget global antérieurement alloué.

B. adaptation des marges locales :

En particulier, les marges locales sur les loyers sont adaptées.

Actuellement, celles-ci favorisent :

- la localisation géographique (six communes soumises aux lois SRU-DALO)
- le type de chauffage économe en énergie
- les performances énergétiques (labels BBC et HPE rénovation)
- la valeur d'usage du logement (7 critères sur 10, par exemple surface séjour-cuisine ou revêtement de sol en carrelage)

Le total des majorations cumulées étant plafonné à 20 %.

Les majorations locales existantes sont limitées à des critères techniques qui ne tendent pas vers les nouvelles conceptions favorisant l'éclairage naturel, le confort etc. En outre, les valeurs d'usage ne correspondent plus aux nouvelles attentes en matière de logement.

La proposition de recalibrage définie dans le PLHI maintient la majoration pour les 6 communes DALO.

D'autre part, elle favorise la performance énergétique en distinguant les différents labels. La baisse des charges est susceptible de venir compenser pour le locataire l'augmentation de loyer produit.

Enfin, il est proposé de réduire de 7 (sur 10) à 5 (sur 10) les critères de valeur d'usage.

Le plafond de 20 % reste, quant à lui, inchangé.

Monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur ces principes de subventionnement et majorations locales des loyers de la CAHM sur le parc public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur le règlement d'attribution des aides communautaires pour la réalisation de logements locatifs sociaux et hébergements sur le territoire de la CAHM et l'adaptation des marges locales ;
- **D'APPROUVER** le règlement et les marges locales ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Parc de logements privé -
Programme d'actions
territorial 2012

N° 000718

Question n°49 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
Habitat

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président expose que la loi du 17 février 2009 précise qu'en délégation de compétence « les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par le président de l'autorité délégataire, par délégation de l'Anah, dans la limite des droits à engagement correspondants et dans le cadre d'un programme d'action fixé après avis d'une CLAH ».

Il précise que l'élaboration du Programme d'Actions Territorial (PAT) s'appuie sur les documents de programmation et de planification disponibles sur son territoire : Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), Plan Département de l'Habitat (PDH), conventions de délégation de compétence, connaissance du marché local. Il est un support opérationnel pour l'attribution et la gestion des aides de l'Anah. Il se décline par territoire et constitue un cadre opposable pour formaliser la hiérarchisation des actions et les priorités d'intervention.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, doit arrêter son PAT 2012. Par conséquent, monsieur le Rapporteur présente le contenu du PAT 2012 au vu des enjeux du territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dont le détail est joint en annexe.

Monsieur le Rapporteur propose qu'en particulier les parties suivantes soient amendées par Avenant ainsi :

A. Les priorités d'intervention et les critères de sélectivité des projets pour 2012 :

1. Concernant les propriétaires occupants :

- l'ensemble des travaux subventionnables avec une priorité aux travaux d'économie d'énergie
- les sorties d'insalubrité et de péril
- les travaux de mise aux normes d'habitabilité
- les travaux pour le maintien à domicile, l'adaptation au handicap et au vieillissement de la population
- les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme)

De plus, développer une offre en accession abordable représente un enjeu pour le devenir des centres anciens de notre territoire.

2. Concernant les propriétaires bailleurs :

- les sorties d'insalubrité, de péril et les logements très dégradés
- les logements à loyers maîtrisés
- le traitement de la vacance
- les travaux pour réhabiliter un logement dégradé
- les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme)
- les travaux réalisés à la suite d'une procédure Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou d'un contrôle de décence.
- les travaux relevant de la politique en faveur du développement durable qui permettent de réaliser des économies d'énergie en matière de dépenses énergétiques
- les travaux de transformation d'usage d'un local
- les travaux pour l'autonomie de la personne

3. Concernant les copropriétés :

- organisation et redressement tant sur le plan financier que sur le volet gestion
- travaux en parties communes

4. Etude de faisabilité Règlement de l'Habitat Insalubre - Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou Dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière (RHI THIRORI).

B. Les modalités financières d'interventions :

- la modulation des taux de subventions de l'Anah
- la baisse du plafond des travaux lourds (Logement Indigne et Logement Très Dégradé) subventionnables
- le non subventionnement des logements situés en secteur diffus

C. Les loyers applicables aux logements conventionnés sur le territoire *(joint en annexe)*.

D. L'ingénierie et les programmes.

L'OPAH RU et le Programme d'Intérêt Général « Hérault Méditerranée » ont débuté le 18 Octobre 2011 sur notre territoire.

Monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur la validation du Programme d'Actions Territorial 2012, opposable aux tiers, qui permettra d'engager les dossiers de demande de subventions des propriétaires qui réhabilitent leurs logements. Celui-ci fera l'objet d'un avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ARRETER** le Programme d'Actions Territorial 2012 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée portant sur le Parc privé joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Association «Compagnons
bâtisseurs» - action d'auto-
réhabilitation des logements
de familles en difficultés :
attribution d'une subvention -
approbation de la convention
d'objectif 2012

N° 000719

Question n°50 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

Habitat

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

légalité :

10 AVR. 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'Habitat

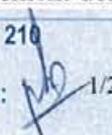
Monsieur le vice-président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre du volet « parc privé » de son Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI), souhaite avoir un composite pertinent d'outils complémentaires visant à la réhabilitation de ce parc.

Monsieur le Rapporteur rappelle que l'Association nationale « Compagnons Bâtisseurs » œuvre depuis plus de cinq ans -au titre de sa compétence spécifique sur l'auto-réhabilitation encadrée de familles en difficultés- par le biais de l'action « chantiers propriétaires occupants ». Cette action a pour objectifs de faire face aux situations de mal-logement repérées par les acteurs locaux et mobilise les dispositifs de droits communs liés à l'amélioration de l'habitat (OPAH, Anah, ...) pour sortir des logements de l'insalubrité et de la vétusté, en accompagnant, notamment, leurs propriétaires occupants dans le :

- maintien des personnes dans leur logement
- l'amélioration des conditions de l'habitat
- la lutte contre la précarité énergétique, en lien avec les nouvelles orientations de l'Anah sur cette thématique

Il précise que la démarche d'auto-réhabilitation accompagnée implique une participation active des familles avec un engagement opérationnel et financier (une participation de 10% du coût des matériaux et matériel utilisés pour le logement est demandée). La typologie des projets d'auto réhabilitation est souvent lié à leur aspect, ce qui correspond à des projets de rafraîchissement des logements (revêtement mural et peinture) dans 1/3 des cas et des travaux de plomberie, électricité, revêtement des sols, aménagements, etc... en second plan.

Feuillet : 210

Paraphe :  1/2

Les résultats pour 2011 ont été probants et rentrent dans les objectifs qui avaient été fixés dans la convention à savoir selon les actions menées les résultats font apparaître des interventions sur 11 familles (objectif annuel estimé à 10 à 15 familles) dont six chantiers sont actuellement terminés, trois sont en cours, et deux en préparation.

Les objectifs pour 2012 sont de renforcer la coordination, engagée entre l'association, les travailleurs sociaux et le service Habitat de la Communauté d'agglomération. Ainsi, le partenariat permettra en particulier de repérer les besoins des propriétaires occupants pour répondre au mieux à leur demande et avoir pour cible la lutte contre la précarité énergétique en orientant les familles vers les dispositifs d'aide financière tel que le FART (Fonds d'Aides à la Rénovation Thermique) de l'Anah.

L'Association nationale « Compagnons bâtisseurs » sollicite une aide financière de 10 000 € de la part de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Il est à noter que le partenariat financier fait apparaître des aides apportées pour un montant total de 124 000 € (Conseil Général, Communauté d'Agglomération Thau Agglo, CAF, Fondation Abbé Pierre).

Ainsi, monsieur le vice-président propose aux membres du Conseil communautaire d'allouer à l'association Nationale « Compagnons Bâtisseurs » une subvention d'un montant de 10 000 € et de passer avec cette dernière une convention de d'objectif afin que ses membres puissent intervenir, au titre de leur compétence spécifique, sur l'auto-réhabilitation encadrée de familles en difficultés par le biais de « chantiers familles » pour 10 à 15 familles par an.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à l'association nationale « Compagnons Bâtisseurs » une subvention d'un montant de 10 000 € pour 2012 et de passer avec cette dernière une convention ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements sociaux -
opération « la Coopérative » à
Bessan - garantie d'emprunt
auprès de Hérault habitat
246 626,75 € représentant 25 % de
986 507,00 € prêt PLAI
Construction sur 40 ans au taux du
Livret A en vigueur à la date d'effet
du contrat de prêt -20 pdb (point de
base)

N° 000720

Question n°51 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

Habitat

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

légalité : 10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Maric-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES :** Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **37 logements locatifs** sur l'opération dénommée « **La Coopérative** » à **Bessan** représentant **5 290 070 €** de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **3 926 095,00 €**. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts **981 523,75 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

Feuillet : 212

Paraphe :  1/2

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **246 626,75 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **986 507,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Construction** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

Montant du prêt : **986 507,00 €**

Durée de la période d'amortissement : **40 ans**

Durée de la période du préfinancement : **24 mois**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Commission d'intervention : **exonéré**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,05 %**

Indice de référence (*) : **Livret A**

Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)

Taux annuel de progressivité : **0,00 %**

Valeur de l'indice de référence (**): **2,25 %**

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité (D.L.)**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.*

Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence ()*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit *24 mois* de préfinancement maximum suivies d'une période d'amortissement de *40 ans* et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à *12 mois*, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **37 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **La Coopérative** » à **Bessan** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements sociaux -
opération « la Coopérative » à
Bessan – garantie d'emprunt
auprès de Hérault habitat
31 609,25 € représentant 25 % de
126 437,00 € prêt PLAI Foncier sur
50 ans au taux du Livret A en
vigueur à la date d'effet du contrat
de prêt -20 pdb (point de base)

N° 000721

Question n°52 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

Habitat

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

RECULE
- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

légalité : 10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

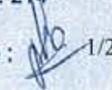
Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **37 logements locatifs** sur l'opération dénommée « **La Coopérative** » à **Bessan** représentant **5 290 070 €** de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **3 926 095,00 €**. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts **981 523,75 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

Feuillet : 214

Paraphe :  1/2

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **31 609,25 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **126 437,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Foncier** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

Montant du prêt : **126 437,00 €**

Durée de la période d'amortissement : **50 ans**

Durée de la période du préfinancement : **24 mois**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Commission d'intervention : **exonéré**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,05 %**

Indice de référence (*) : **Livret A**

Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)

Taux annuel de progressivité : **0,00 %**

Valeur de l'indice de référence (**): **2,25 %**

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité (D.L.)**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*).*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit *24 mois* de préfinancement maximum suivies d'une période d'amortissement de *50 ans* et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à *12 mois*, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **37 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **La Coopérative** » à **Bessan** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements sociaux -
opération « la Coopérative » à
Bessan - garantie d'emprunt
auprès de Hérault habitat
623 390,25 € représentant 25 % de
2 493 561,00 € prêt PLUS
Construction sur 40 ans au taux du
Livret A en vigueur à la date d'effet
du contrat de prêt +60 pdb

N° 000722

Question n°53 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

Habitat

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIER
RECULE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques

Retour du contrôle de

légalité :

10 AVR. 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

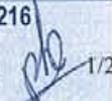
Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **37 logements locatifs** sur l'opération dénommée « **La Coopérative** » à Bessan représentant **5 290 070 €** de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **3 926 095,00 €**. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts **981 523,75 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

Feuillet : 216

Paraphe :  1/2

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **623 390,25 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **2 493 561,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLUS Construction** (Prêt Locatif à Usage Social) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

Montant du prêt : **2 493 561,00 €**

Durée de la période d'amortissement : **40 ans**

Durée de la période du préfinancement : **24 mois**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Commission d'intervention : **exonéré**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,85 %**

Indice de référence (*) : **Livret A**

Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb** (point de base)

Taux annuel de progressivité : **0,00 %**

Valeur de l'indice de référence (**): **2,25 %**

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité (D.L.)**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*)*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit *24 mois* de préfinancement maximum suivie d'une période d'amortissement de *40 ans* et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à *12 mois*, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **37 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **La Coopérative** » à **Bessan** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements sociaux -
opération « la Coopérative » à
Bessan - garantie d'emprunt
auprès de Hérault habitat
79 897,50 € représentant 25 % de
319 590,00 en prêt PLUS Foncier
sur 50 ans au taux du Livret A en
vigueur à la date d'effet du contrat
de prêt +60 pdb

N° 000723

Question n°54 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

Habitat

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **37 logements locatifs** sur l'opération dénommée « **La Coopérative** » à **Bessan** représentant **5 290 070 €** de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **3 926 095,00 €**. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts **981 523,75 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **79 897,50 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **319 590,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLUS Foncier** (Prêt Locatif à Usage Social) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

Montant du prêt : **319 590,00 €**

Durée de la période d'amortissement : **50 ans**

Durée de la période du préfinancement : **24 mois**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Commission d'intervention : **exonéré**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,85 %**

Indice de référence (*) : **Livret A**

Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb** (point de base)

Taux annuel de progressivité : **0,00 %**

Valeur de l'indice de référence (**): **2,25 %**

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité (D.L.)**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*).*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit *24 mois* de préfinancement maximum suivies d'une période d'amortissement de *50 ans* et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à *12 mois*, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'ATTRIBUER une garantie d'emprunt pour la construction de 37 logements locatifs sociaux sur une opération dénommée « La Coopérative » à Bessan selon les modalités définies ci-dessus ;
- D'AUTORISER monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- D'AUTORISER monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- DE PRELEVER les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,





Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Modification du Plan Local
d'Urbanisme de Montagnac :
avis du Conseil communautaire

N° 000724

Question n°55 à l'OJ

Réf. : DM/JPV/cm
ADS

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

REÇU LE
- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 AVR. 2012

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Alain VOGEL-SINGER, 1^{er} vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Monsieur le 1^{er} vice-président expose que la commune de Montagnac a prévu une modification de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 mai 2007 et dont les dernières modifications remontent au 10 février 2009 et au 3 décembre 2009.

En application des dispositions du Code de l'Urbanisme (article L123-13), la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, destinataire d'un exemplaire du projet de modification du PLU, est amenée comme Personne publique à émettre un avis sur ce dossier de modification du PLU.

Le projet de modification du PLU 2012 consiste à apporter :

- des modifications réglementaires de forme (adaptation aux nouvelles définitions de la surface de plancher)
- des ajustements des règles d'implantation (zones UA, UD, 2AU), d'aspect (UA), de clôtures (ZAC), de stationnement (Zone U), de rétention des eaux pluviales..., d'usages et de vocations du secteur 5AUB de Bessilles, l'adaptation de la Zone NF vers l'hébergement de loisirs.

- des compléments aux annexes et au règlement du PLU relatifs à l'aléa « retrait-gonflement argile » et au risque sismique.
- quelques ajustements d'emplacements réservés : concernant le stationnement, le renforcement des réseaux l'amélioration de l'accès à des zones d'extension... et la suppression d'emplacements devenus sans objet.
- en terme de zonage à la délimitation d'un secteur At à vocation agricole et d'accueil touristique « La Grangette »
- la suppression de 2 secteurs Nc (bâti actuel à vocation pédagogique) et Nd (vocation de sport-loisir)

Tel que décrit, il apparaît que le projet de modification du PLU respecte l'économie générale du document d'Urbanisme.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à formuler un avis favorable sur ce projet nécessité par la procédure et qui requiert l'accord du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Biterrois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son 1^{ER} vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'EMETTRE** un avis favorable au projet de modification 2012 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montagnac ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Maison du Travail Saisonnier :
demandes de subventions pour
l'année 2012 auprès du FSE en
complément de demandes
auprès de l'Etat et du
Département de l'Hérault et
approbation du plan de
financement 2012/2013

N° 000725

Question n°56 à l'OJ

Ref. : AM/MCB/cm
Emploi & Formation

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

- ✓ Vu la délibération du 11 mars 2012, le Conseil communautaire a délibéré favorablement afin de créer et implanter sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée une Maison du Travail Saisonnier (MTS)

Monsieur le Conseiller délégué expose qu'afin de reconduire les opérations menées par la Maison du Travail Saisonnier et de les pérenniser, il convient dès lors d'approuver le budget prévisionnel 2012 afin d'élaborer les dossiers permettant de solliciter auprès des partenaires institutionnels leur contribution financière, suite au programme d'actions étudié et validé préalablement en Bureau communautaire du 12 mars 2012 :

- poursuite du travail sur le logement des saisonniers,
- organisation du «Forum de l'emploi» qui aura lieu début Septembre 2012,
- organisation d'un « Forum Spécifique sur la Formation Professionnelle » pour les travailleurs saisonniers de notre territoire afin de leur apporter la possibilité d'avoir accès à des parcours de formation à l'issue de leur contrat de travail saisonnier,
- évaluation de l'action dans le domaine de la prévention des risques professionnels au travers du support de la «Bande dessinée» déjà distribuées à plus de 3 000 exemplaires,
- mise en place d'un site internet MTS de la CAHM,

- réflexion sur l'annualisation du temps de travail des travailleurs saisonniers pour faire face à la réforme sur l'indemnisation par le Pôle Emploi des travailleurs saisonniers à l'issue d'un contrat,
- la sensibilisation aux parcours de formation en amont et en après saison.

Le plan de financement 2012 prévoit notamment de solliciter :

- l'Etat, Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) pour un montant de 50 000 €
 - le Conseil Général pour un montant de 10 000 €
 - la participation de la CAHM pour un montant de 39 200 €
- soit un budget de fonctionnement pour 2012 estimé à 99 200 €.

Monsieur le Rapporteur souligne que pour cette année et l'année 2013, la Communauté d'agglomération répond à un appel à projet du Fonds Social Européen 2007-2013 pour la Maison du Travail Saisonnier afin de mettre en œuvre des actions concrètes d'insertion en direction des travailleurs saisonniers de son territoire et qui concerne les mesures suivantes :

- AXE 1 : adapter les travailleurs et les entreprises aux mutations économiques
- Mesure 11 : anticiper et gérer les mutations économiques
- Mesure 12 : agir sur le développement des compétences

Dans le cadre des actions proposées dans le FSE, la MTS propose six actions dont quatre sur l'assistance aux personnes :

- formation à destination des travailleurs saisonniers
- développement de partenariat de branches professionnelles pour le maintien dans l'emploi des travailleurs saisonniers
- communication à destination des acteurs du travail saisonnier en Languedoc-Roussillon
- expérimentation d'un travail de conseil auprès des travailleurs saisonniers et des employeurs par les partenaires sociaux.

et deux de soutien aux structures et aux systèmes :

- action de communication et d'essaiage des expérimentations en matière de travail saisonnier
- développement d'une expérimentation d'un dispositif saisonnier régional.

Les dépenses seront cofinancées selon le plan de financement 2012/2013 suivant :

- Fonds Social Européen : 146 710,00 € soit 50 %
- Etat (DIRECCTE L.R.) : 70 000,00 € soit 24 %
- CAHM : 73 438,00 € soit 26 %

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRESENTER** la CAHM comme candidate à la gestion d'une subvention globale du Fonds Social Européen afin de mettre en œuvre des actions concrètes d'insertion en direction des travailleurs saisonniers de son territoire pour l'année 2012 et l'année 2013 ;
- **DE VALIDER** les opérations portées par la CAHM telles qu'exposées ci-dessus concernant la Maison du Travail Saisonnier ainsi que son plan de financement ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions correspondantes afin de pouvoir établir la demande de Fonds Social Européen.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Maison du Travail Saisonnier (MTS)

Dépenses directes

BUDGET PREVISIONNEL 2012

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Section fonctionnement	Prév.	Section fonctionnement	Prév.
011 CH. A CARACTERE GENERAL	49 100,00	70 Rémunération des services :	0,00
Achats :	600,00		
Fournitures et matière d'oeuvre	600,00		
Eau Gaz Electricité			
Services externes :	4 000,00		
sous traitance générale		74 Dotations et participations	99 200,00
formation des salariés	1 000,00	1- Financements privés	0,00
location locaux	2 000,00	entreprise	
travaux d'entretien et de réparation		organisme collecteur	
investissement matériel		Autre : confédération syndicales	
documentation – abonnement		Maison de l'Emploi	
études et recherches	1 000,00	2- Financement publics	99 200,00
divers : location matériels		a- Etat	50 000,00
Autres services externes :	34 000,00	DDTEFP (formation)	
honoraires – rému. d'intermédiaires	15 000,00	DRTEFP-CPER	50 000,00
rémunération partenaires sociaux	8 000,00	DDTEFP (rému.)	
publicité – communication	6 000,00	DDTEFP (action spécifique)	
frais de déplacement salariés	1 000,00	DRTEFP (Dialogue social)	
missions et réceptions	3 000,00	b- Collectivités territoriales	10 000,00
frais postaux – téléphone	1 000,00	Conseil général	10 000,00
autres : péage autoroute		Conseil régional	
Impôts et taxes :	10 500,00	c- Etablissement public	39 200,00
taxes sur salaires	10 500,00	CAHM	39 200,00
autres impôts et taxes		3- Fonds Européens	0,00
012 CH. DE PERSONNEL ET ASS.	50 100,00	FEDER	
Frais de personnel :	50 100,00	FSE	
salaire chargé agent d'accueil MTS	27 300,00	FEOGA	
salaire chargé Coordonateur PTS	10 000,00		
Renfort MTS/SEFI	12 800,00	4-Autre (préciser)	
		76 Produits financiers	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	77 Produits exceptionnels	0,00
		78 Reprise sur amort. et prov.	0,00
66 Charges financières	0,00	79 Transfert de charges	0,00
intérêts des emprunts			
autres charges financières			
67 Charges exceptionnelles	0,00		
68 Dot. Aux amort. et provisions			
023 Virement à la section investiss.	0,00		
TOTAL	99 200,00	TOTAL	99 200,00

REÇU
- 6 AVR. 2012
Bureau des Politiques
Publiques



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Maison du Travail Saisonnier :
«dialogue social» pour l'année
d'activités 2011/2012 -

modification de la convention
relative à l'indemnisation des
partenaires sociaux participant
aux diverses instances de
travail

N° 000726

Question n°57 à l'OJ

Réf. : AM/MCB/cm
Emploi & formation

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

RECEVU
- 6 AVR. 2012

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

✓ Vu la délibération du 11 mars 2013, le Conseil communautaire a délibéré favorablement afin de créer et implanter sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée une Maison du Travail Saisonnier (MTS).

Monsieur le Délégué communautaire expose que la Maison du Travail Saisonnier, instance de dialogue social de proximité conçue par la conférence régionale du travail, regroupe en Languedoc-Roussillon des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs et des salariés qui participent en leur qualité de syndicalistes ou de responsables professionnels à une mission de service public par convention de dialogue social signée entre la Communauté d'agglomération et l'Etat.

Il précise que le montant de l'engagement de l'Etat est de 50 000 € à la charge de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE L.R.), dont 9 000 € sont réservés pour l'indemnisation des partenaires sociaux, sous réserve du retour de la convention signée par chaque partenaire faisant état de leur présence sur les différentes instances de travail.

A ce jour, selon de nouvelles directives réglementaires modifiant le mode d'indemnisation des partenaires sociaux, il convient par voie de conséquence de modifier la convention en faisant apparaître non plus un forfait mais une indemnisation kilométrique de déplacement et de présence.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à autoriser monsieur le Président à signer les conventions pour l'indemnisation avec les partenaires sociaux pour l'année 2011 et pour cette année 2012 qui tiennent compte des modifications apportées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les conventions pour l'indemnisation des partenaires sociaux pour l'année 2011 et pour cette année 2012.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Participation financière de la
CAHM au fonctionnement de
la Mission Locale d'Insertion
du Centre Hérault et
convention d'objectif

N° 000727

Question n°58 à l'OJ

Réf. : AM/MCB/cm
Emploi & formation

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
REÇU

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Alain VOGEL-SINGER, 1^{er} vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Monsieur le 1^{er} vice-président rappelle que la Mission Locale d'Insertion (MLI) du Centre Hérault, structure créée depuis 1999, au terme de la Loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 a pour objet :

- d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information et d'accompagnement ;
- de favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment, pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale ;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concernée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- de développer une intervention de proximité facilitant l'information, le soutien et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi.

Monsieur le Rapporteur expose que la mise en place de ce dispositif nécessite l'implication de tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'exclusion et, notamment, des Collectivités Locales -conformément aux dispositions de la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions- et dans le cadre des compétences qu'elles exercent en application du II de l'article 82 de la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'État.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement économique et plus particulièrement au soutien et au développement de l'emploi et de la formation et afin de pérenniser le travail engagé par la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 98 527,80 € (sur la base de 1,40 € par habitant) et d'autoriser son Président à signer la convention d'objectif à intervenir afin d'orienter ses actions sur le territoire et les publics ciblés dans le cadre des prescriptions inhérentes à la subvention annuelle de fonctionnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son 1^{er} vice-président,
Après en avoir délibéré,*

Monsieur Roger FAGES et madame Marie-Hélène MATTIA ne prennent pas part au vote

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'OCTROYER** pour l'année 2012 une participation financière de 98 527,80 € à la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention d'objectif à intervenir entre la CAHM et la MLI du Centre Hérault ainsi que tout document nécessaire s'y rapportant ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président à procéder au mandatement correspondant sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Plan Local pour l'Insertion et
l'emploi - programmation 2012
: chantier d'insertion «espaces
verts et ruraux - petite
maçonnerie»

N° 000728

Question n°59 à l'OJ

Réf. : AM/MCB/cm
Emploi & formation

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 AVR. 2012

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES :** Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Ansiâu REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

- ✓ Vu la délibération en date du 27 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a reconnu d'Intérêt communautaire le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi dans le cadre de sa compétence obligatoire politique de la Ville ;
- ✓ Vu la délibération en date du 13 décembre 2010, le Conseil communautaire a approuvé le protocole d'accord signé avec l'Etat et le Conseil Général de l'Hérault, afin de mettre en œuvre pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire de la CAHM ;
- ✓ Vu la délibération en date du 15 novembre 2010, la CAHM a validé son adhésion à l'association de Gestion Inter-PLIE de l'Hérault (AGIPLIE), spécifiquement constituée pour assurer la gestion du Fonds Social Européen (FSE) sur la période 2011-2014 et ce en réponse à la demande de la Commission Européenne dans une démarche de mutualisation des moyens de gestion du FSE ;
- ✓ Vu la délibération en date du 7 novembre 2011, la CAHM a approuvé les opérations portées en direct par la CAHM (équipe d'animation, référent de parcours et chargé de mission clause d'insertion, appui spécifique à la recherche d'emploi) ;

- ✓ *Vu la délibération du 12 décembre 2011, la CAHM a approuvé la mise en place du chantier d'insertion « espaces verts et ruraux – petite maçonnerie » ;*
- ✓ *Vu que les projets des communes ont été présentés à l'occasion de réunions préparatoires, notamment avec l'association « Le Passe Muraille » et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).*

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que chaque chantier d'insertion est soumis pour agrément à l'Etat après avis d'un Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) où sont représentés un certain nombre de partenaires dont Pôle emploi, le Conseil Général de l'Hérault, la Confédération de l'Artisanat et de Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

Pour ce chantier d'insertion « espaces verts et ruraux – petite maçonnerie » qui devrait débiter le 16 avril prochain sur un an, il soumet à l'Assemblée le programme de travaux suivant :

- parcours santé de la Clape – ville d'Agde : remise en état du parcours (durée 1,5 mois)
- site archéologique d'Embonne à Agde - CAHM : nettoyage du site, consolidation de murs, signalétique (durée 1,5 mois)
- clôture du stade et aménagement de l'espace devant la maison de l'enfance à Montagnac - (durée 2 mois)
- jardin botanique Nézignan l'Évêque - CAHM : pose de bordures d'allées, signalétique, clôture (durée 2,5 mois)
- cantine et cour d'école à Adissan : transformation d'un local en cantine, traçage de jeux au sol (durée 2 mois)
- four à chaux à Caux - CAHM : mise en valeur du site (durée 1 mois)
- cordon dunaire au Cap d'Agde : pose et remplacement de ganivelles, travail sur les plantes invasives (durée 1,5 mois)

Il est proposé que la Communauté d'agglomération participe financièrement aux charges liées aux contrats de travail (résiduels CUI-CAE, médecine du travail, équipements individuels de sécurité), soit un montant estimé d'environ 6 200 €, correspondant à +/- 100 € par salarié et par mois pour 12 salariés pour 5 mois d'intervention sur les terrains de la CAHM ainsi qu'à la mise à disposition des matériels et matériaux nécessaires à la réalisation du chantier (montant estimé de 15 000 à 20 000 €). Il convient également d'autoriser la signature de la convention de coopération entre les différents partenaires et de valider le plan de financement de l'opération.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** la participation financière de la CAHM au titre des charges liées aux contrats de travail ;
- **DE VALIDER** la mise à disposition par la CAHM des matériels et matériaux nécessaires à la réalisation du chantier ;
- **D'AUTORISER** la signature de la convention de coopération entre le PLIE Hérault Méditerranée, la CAHM, l'association « Le Passe-Muraille » et les communes d'Agde, d'Adissan et de Montagnac,
- **D'AUTORISER** la mise à disposition de locaux à vocation de vestiaires et de réfectoire aux salariés du chantier d'insertion,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la réalisation du chantier,
- **De VALIDER** le plan de financement de l'opération tel qu'il figure dans le tableau de programmation du PLIE en 2012 figurant en *annexe 1*.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE

PLIE HERAULT MEDITERRANEE - Programmation 2012

Axe / Mesure / Sous mesure	Dispositif	Organisme	Intitulé de l'action	Nb participants	Durée	FSE	Total	CAHM	Etat	CG 34	Communes	Autres	Total éligible	
3/31/312	Accompagnement renforcé, individualisé et de proximité des publics	CAHM	Référent de parcours PLIE/CAHM	70	01/01/2012 au 31/12/2012	35 520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 520,00 €	
		CCAS d'Agde	Référent de parcours PLIE/CCAS d'AGDE	70	01/01/2012 au 31/12/2012	26 404,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 904,00 €
		SIVOM CIAS Pézenas	Référent de parcours PLIE/SIVOM CIAS de Pézenas	70	01/01/2012 au 31/12/2012	25 708,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 208,00 €
	Sous-total 1					87 632,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	112 632,00 €	
3/31/312	Chantiers d'insertion	La Ligue de l'enseignement 34	Chantier d'insertion Boulique Toxale (1)	70	Du 01/07/2011 au 30/06/2012	65 038,25 €	154 312,82 €	0,00 €	129 497,00 €	0,00 €	0,00 €	24 815,82 €	219 410,87 €	
		OREA	Chantier d'insertion hôtellerie de plein air (1)	12	Du 15/06/2011 au 15/05/2012	45 000,00 €	107 118,80 €	10 000,00 €	68 900,00 €	0,00 €	4 100,00 €	24 118,80 €	152 118,80 €	
		Passo Muraille	Chantier d'insertion espaces verts et travaux petits maçonnerie	12 à 24	Du 16/04/2012 au 15/04/2013	58 108,00 €	194 500,00 €	0,00 €	136 656,00 €	0,00 €	40 000,00 €	17 844,00 €	0,00 €	252 608,00 €
	Sous-total 2					168 206,25 €	455 931,42 €	10 000,00 €	335 053,00 €	40 000,00 €	21 944,00 €	48 934,42 €	624 137,67 €	
	Clause d'insertion dans les marchés publics/relations entreprises	CAHM	Mise en oeuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics/relations entreprises	10 à 12	du 01/01 au 31/12/2012	9 000,00 €	9 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	
	Sous-total 3					9 000,00 €	9 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	
3/31/312	Appui spécifique au retour à l'emploi	CAHM	Appui spécifique au retour à l'emploi	14	Du 01/04/2011 au 31/12/2012	900,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 900,00 €	
		CAHM	Appui spécifique au retour à l'emploi	14	Du 01/04/2011 au 31/12/2012	900,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 900,00 €
	Sous-total 4					900,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 900,00 €	
3/31/312	SAG	CAHM	Equipe d'animation du PLIE		de 01/01 au 31/12/2012	0,00 €	107 980,00 €	107 980,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107 980,00 €	
		CAHM	Equipe d'animation du PLIE		de 01/01 au 31/12/2012	0,00 €	107 980,00 €	107 980,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107 980,00 €
	Sous-total 5					0,00 €	107 980,00 €	107 980,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107 980,00 €	
	TOTAL					265 738,25 €	612 911,42 €	136 980,00 €	335 053,00 €	70 000,00 €	21 944,00 €	48 934,42 €	878 649,67 €	

(1) opérations déjà programmées, inscrites pour ajustements

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
- 6 AVR. 2012
Bureau des Politiques
Publiques



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Gestion équilibrée de l'eau et
des milieux aquatiques :
accord-cadre entre la CAHM
et l'Agence de l'Eau et ses 4
conventions particulières
(assainissement, milieu marin,
milieux aquatiques et ressource
en eau

N° 000729

Question n°60 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
Environnement

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Retour du contrôle de

REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 1

1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et l'Agence de l'Eau ont finalisé le projet de partenariat au travers de l'élaboration d'un accord cadre pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin Fleuve Hérault (SMBFH) et le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA) avec l'implication du Conseil Général. Cet accord apportera différentes plus-values à savoir :

- la mise en place d'une gestion cohérente de l'eau sur l'ensemble du territoire avec une véritable continuité entre l'amont et l'aval, entre les eaux continentales, les eaux marines et l'ensemble des zones humides,
- une cohérence entre les actions, les projets ou les grandes orientations qui seront décidés et mis en œuvre
- un plan de financement pluriannuel pour l'Agence de l'Eau
- des bonifications financières de certaines actions au vu des efforts réalisés sur le territoire.

A ce stade de la procédure, il est proposé d'approuver l'accord cadre qui se décline en neuf grandes thématiques. Elles feront l'objet de conventions d'application spécifiques qui auront pour but de définir plus précisément les termes des partenariats entre l'Agence de l'Eau et les maîtres d'ouvrages concernés par les actions.

Feuillet : 230

Paraphe :  1/2

A ce jour, il convient d'ores et déjà d'approuver les quatre conventions d'application spécifiques qui courront sur les années 2012 et 2013 à savoir :

- **convention assainissement collectif** qui permet à l'Agence de l'Eau de se positionner et valoriser ses financements sur trois stations d'épuration (Agde, Pézenas et Adissan) permettant pour ces trois communes d'améliorer la qualité des rejets. Des financements permettront également un travail important sur l'amélioration des réseaux et pour éviter les rejets directs au milieu naturel (Adissan, Agde, Bessan, Castelnau-de-Guers, Montagnac, Néziguan l'Evêque, Nizas, Pézenas, Vias). L'Agence de l'Eau va soutenir l'élaboration de documents de planification sur l'assainissement et l'eau pluviale permettant d'élaborer des plans d'actions qui ouvriront des financements Agence de l'Eau.
- **convention gestion de la ressource et l'alimentation en eau potable** qui verra un partenariat financier de l'Agence de l'Eau sur trois points :
 - un financement classique sur les DUP et les branchements en plomb
 - une aide importante sur les économies en eau avec le soutien des réhabilitations et du suivi des réseaux eau potable, des campagnes de sensibilisation du public et des audits sur les consommations publiques
 - un travail pour la Communauté d'agglomération sur les services espaces verts et propreté voirie pour diminuer leur consommation en eau et en pesticides (PAPPH).
- **Elaboration de la convention sur la préservation et la restauration des milieux aquatiques** qui permettra à la Communauté d'agglomération de :
 - mettre en œuvre le plan de gestion des cours d'eau Ardaillon et Courrédou et la réalisation des travaux sur la passe à civelles du chenal du Clôt de Vias,
 - de travailler avec les propriétaires des seuils sur leur franchissabilité biologique et sédimentaire
 - d'affiner les actions à réaliser sur les sites Natura 2000 du Bagnas, de la grande Maire et de Notre-Dame-de-l'Agenouillade.
- **Le travail sur le milieu marin pour la convention 2012- 2013** concerne la commune d'Agde pour l'aider à avancer sur les problématiques de pression sur le milieu et l'ADENA pour la réalisation d'étude et de suivis.

Madame la vice-présidente invite l'Assemblée délibérante à approuver l'accord-cadre pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques d'une part, ainsi que les quatre conventions d'application spécifiques entre l'Agence de l'Eau et la Communauté d'agglomération sur l'assainissement collectif, la gestion de la ressource et de l'alimentation en eau potable, l'élaboration de la préservation et la restauration des milieux aquatiques ainsi que le travail sur le milieu marin, d'autre part.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 mars 2012,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'accord cadre pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques ;
- **DE PASSER** quatre conventions d'application spécifiques entre l'Agence de l'Eau, les Maîtres d'ouvrage concernés et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur l'assainissement collectif, la gestion de la ressource et de l'alimentation en eau potable, l'élaboration de la préservation et la restauration des milieux aquatiques ainsi que le travail sur le milieu marin telles que déclinées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à PEZENAS les jours, mois et an susdits

Le Président,


Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Site NATURA 2000
«AQUEDUC DE PEZENAS» :
convention de gestion et
demande de subvention pour la
mise en oeuvre d'un contrat
NATURA 2000

N° 000730

Question n°61 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
Environnement

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE DE BÉZIER
REÇU LE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

légalité : 10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansjau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente rappelle que le site NATURA 2000 «Aqueduc de Pézenas» se situe dans la continuité de la partie urbaine de Pézenas, à l'Ouest de celle-ci et indique que l'aqueduc a été creusé dans un reliquat de terrasses du Miocène (calcaire coquiller en alternance avec des lits d'argile ou de grès pulvérulent) qui forme un petit plateau culminant à 90 m d'altitude (Puech de Saint Siméon). Ces terrasses sont entaillées par la Payne, un affluent de l'Hérault dont le débit à l'étiage est particulièrement faible. La vallée de l'Hérault se situe 2 km à l'Est du site.

Madame le Rapporteur précise que « l'Aqueduc de Pézenas » a été proposé dès 2005 comme Site d'Importance Communautaire et l'est devenu en 2006 par arrêté du ministère de l'Écologie, au titre de la directive européenne «habitats». Conformément à la législation française, le document d'objectifs a été élaboré par la Communauté d'agglomération, désignée opératrice par le Comité de pilotage du site et depuis le 23 septembre 2010, animatrice pour la mise en œuvre de ce dernier.

Il convient, à ce jour de mettre en application les recommandations de ce document approuvé par le Préfet de l'Hérault le 17 décembre 2009. Parmi celles-ci figure une action prioritaire pour le maintien en bon état de conservation des chiroptères présents dans l'Aqueduc, la sécurisation de l'entrée principale située en bordure de la RD 13. En effet, cette mesure consiste à mettre en place un périmètre grillagé équipé d'un portillon avec fermeture pour permettre l'accès à la parcelle au propriétaire et ayant droit pour un montant de 15 000 € TTC.

Madame le Rapporteur précise que ces travaux sont financés à 100 % à part égale par l'Etat, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et par l'Europe, Fonds Européen de Développement Durable (FEDER).

Cependant le propriétaire de la parcelle n'étant pas en capacité de faire cette dépense et d'attendre son financement, il est proposé d'établir une convention de gestion pour une durée de cinq ans (durée type pour les contrats NATURA 2000) ce qui permettrait à la Communauté d'agglomération de réaliser les travaux sur cette parcelle privée en lieu et place du propriétaire.

Les membres du Conseil communautaire sont invités autoriser monsieur le Président à signer la convention de gestion et à solliciter les financements auprès de l'Etat et l'Europe pour bénéficier de fonds NATURA 2000 pour la mise en œuvre des travaux prévus par ladite convention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 mars 2012,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** une convention de gestion pour la mise en œuvre d'un contrat NATURA 2000 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Etat (MEDDTL) et l'Europe (FEDER) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Plan Intercommunal
d'Amélioration des Pratiques
Phytophylitaires et Horticoles
(PAPPH) : validation du
principe et demandes de
subventions

N° 000731

Question n°62

Réf. : DM/SB/cm

Environnement

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard BARRAU, vice-président délégué aux espaces verts et à l'entretien des bâtiments

Monsieur le vice-président expose que la région méditerranéenne est confrontée aux questions qui concernent la gestion de la ressource en eau. Des réponses peuvent être apportées comme l'utilisation de matériel hydro-économe, le changement des pratiques et des mentalités au travers de l'élaboration d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytophylitaires et Horticoles (PAPPH), outil de planification qui peut amener la Communauté d'agglomération à répondre concrètement aux problématiques.

La Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) prévoit un retour à un bon état écologique et physico-chimique des milieux aquatiques d'ici 2015. Si la Communauté d'agglomération veut atteindre un tel objectif tant sur un plan de responsabilité environnementale qu'en terme d'image, la réalisation d'un PAPPH aura pour objet la mise en place d'actions permettant de tendre vers une bonne qualité des milieux aquatiques et d'optimiser la gestion de la ressource.

Il est à noter que la réglementation nationale pourra être amenée à évoluer vers des normes de plus en plus restrictives quant à l'utilisation des produits phytophylitaires en milieu urbain. C'est pourquoi le PAPPH permettrait d'anticiper ces éventuelles évolutions et agir avec du temps et de la réflexion. Il a pour objet de réduire l'utilisation des pesticides et des consommations en eau par les services de la Communauté d'agglomération en charge de l'entretien des espaces et de la voirie et de répondre ainsi à la réglementation existante et à venir. La CAHM apportera un regard nouveau sur les pratiques en cours :

- un état des lieux sur l'utilisation des pesticides (quantité, techniques, traçabilité) et la gestion des espaces ;
- une approche des risques (quels risques, à quel degré, sur quels espaces, pour qui) ;
- un travail d'approfondissement sur la gestion différenciée (quelle gestion pour quel espace) ;
- des préconisations de techniques, de gestion et d'aménagement ;
- des plans de formations ;
- des projets de communication.

De plus, la mise en place de cet outil permettra également :

- de travailler avec nos fournisseurs sur leurs pratiques et sur la qualité des produits que les services de la CAHM désirent avoir ;
- de réaliser une charte d'aménagement des nouveaux espaces pour les communes et les aménageurs afin de bénéficier d'un cadre de travail cohérent.

Monsieur le Rapporteur indique que la réalisation d'un PAPPH sur l'ensemble du territoire intercommunal par un Bureau d'étude est évaluée à 300 000 euros financés à hauteur de 80% :

- 60 % par l'Agence de l'Eau qui assure un financement minimal si le PAPPH est réalisé sur l'ensemble de son territoire
- 20 % de participation à la charge du Conseil Régional et du Conseil Général qui soutiennent ces projets

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur l'opportunité d'élaborer un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles dont l'investissement pour la Communauté d'agglomération est estimé à 60 000 € sur les années 2012/2013 dont le but est de procéder un outil de planification permettant d'envisager un abandon de l'utilisation des pesticides et de mieux utiliser la ressource en eau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER** un avis de principe sur l'élaboration d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles sur le territoire intercommunal ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits


Le Président
Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which is identified as 'Gilles D'ETTORE' in the text below. The signature is written in a cursive style.



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Circuits des Belvédères :
conventions d'occupation
privative

N° 000732

Question n°63 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
Environnement

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de la mise en place du circuit des belvédères, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de la mise en place de tables de lecture du paysage sur 18 points hauts du territoire de la CAHM.

Madame le Rapporteur expose que pour chacun des sites, une convention définissant les modalités d'occupation de ces tables de lecture doit être signée avec les différents propriétaires.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de passer les conventions suivantes :

- une convention sur la commune de Nézigian l'Evêque pour l'installation de 2 tables de lecture sur la parcelle communale A 489,
- une convention sur la commune de Nizas pour l'installation d'une table de lecture sur la parcelle communale D 376,
- une convention sur la commune de Pézenas pour l'installation de 2 tables de lecture sur une parcelle privée AE 328 appartenant à monsieur Roger AMERDEIL,

- une convention sur la commune Saint-Pons-de-Mauchiens pour l'installation d'une table de lecture à cheval sur les parcelles communales AB 325 et AB 726

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec la commune de Nézignan l'Evêque, la commune de Nizas, la commune de Saint Pons de Mauchiens et monsieur Roger AMERDEIL une convention d'occupation privative pour l'installation de tables de lecture ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention cadre de
partenariat entre l'Institut
National de Recherches
Archéologiques Préventives
(INRAP) de la CAHM

N° 000733

Réf. : DMCP/SGB
Patrimoine

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

RECUE
- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

1 0 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (Foyer des Campagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Anseau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-présidente délégué au patrimoine, à la politique de la ville

- Vu le Livre V Titre II du code du patrimoine, et notamment ses articles L 523-1, L 523-6, L 523-12, L 523-1,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2002-90 du 16 janvier 2002 portant statut de l'Institut national de recherches archéologiques préventives modifié,
- Vu le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive,
- Vu l'arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers,
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques,
- Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques,
- Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en date du 27 octobre 2008 prenant dans ses statuts en compétence facultative l'archéologie préventive.

Madame la vice-présidente expose que dans le cadre de ses compétences en matière d'archéologie préventive et afin de mener une action cohérente sur le territoire, la Communauté d'Agglomération et l'INRAP souhaitent se rapprocher pour développer leur collaboration notamment en matière de protection, de conservation et de diffusion au public du patrimoine archéologique local.

Ainsi, elle propose aux membres du Conseil communautaire de passer une convention-cadre avec l'INRAP afin de définir les principes directeurs de la collaboration souhaitée pour la détection, la collecte, la sauvegarde et la conservation par l'étude scientifique, ainsi que la valorisation auprès du public, du patrimoine archéologique, dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur.

Elle indique que la convention fixe :

- la mise en place de réunions de coordination permettant d'échanger sur les opérations en cours ou à venir,
- la collaboration en matière opérationnelle afin d'envisager une collaboration scientifique pour chaque opération d'archéologie préventive prescrite par l'Etat sur le territoire de la Communauté d'agglomération,
- la collaboration scientifique : les échanges d'informations et l'accueil des agents dans les locaux de chacune des parties,
- la gestion du mobilier et de la documentation scientifique résultant des opérations,
- les actions de diffusion et de valorisation : information, communication, diffusion et formation auprès des différents publics.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** une convention cadre de partenariat entre l'institut national de recherches archéologiques préventives afin de définir les principes directeurs de la collaboration en matière de recherches archéologiques ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à toutes les communes.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

«Hameau agricole de Saint-Thibéry» - acquisition foncière : modification de la délibération n°29 du 12 décembre 2011 - parcelle A1554 et A1455 appartenant à l'indivision LOPEZ

N° 000734

Question n°65 à l'OJ

Réf. : DM/JB/SGB

Prospective & planification

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

RECULE

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que par délibération en date du 12 décembre 2011, le Conseil communautaire a décidé de faire l'acquisition de plusieurs parcelles pour la création d'un Hameau agricole sur Saint-Thibéry et notamment les parcelles A 1454 d'une superficie de 622 m² et A 1455 d'une superficie de 2 140 m² appartenant à l'indivision LOPEZ pour un montant total de 13 810 €.

Monsieur le rapporteur expose que suite à une erreur matérielle sur les surfaces des deux parcelles, il convient de rectifier la surface à acheter ainsi que le prix d'acquisition.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de faire l'acquisition de la parcelle A 1454 d'une surface de 590 m² et A 1455 d'une surface de 2 140 m² au prix de 14 465 €.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

Feuillet : 240

Paraphe :  1/2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FAIRE** l'acquisition de la parcelle A 1 454 d'une surface de 590 m² et A 1455 d'une surface de 2 140 m² au prix de 14 465 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe du Hameau agricole de Saint-Thibéry.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

«Hameau agricole de Saint-
Thibéry» - acquisition
foncière : modification de la
délibération n°29 du 6 février
2012 appartenant à l'indivision
DE CHABERT

N° 000735

Question n°66 à l'OJ

Ref. : DM/JB/SGB

Prospective & planification

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Retour du contrôle de

légalité : 10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi 26 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansjau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que par délibération en date du 6 février 2012, le Conseil communautaire a décidé, dans le cadre de la création d'un Hameau agricole sur Saint-Thibéry, de faire l'acquisition de la parcelle A142 d'une superficie de 1 260 m² et A 137 d'une superficie de 8 060 m² appartenant à l'indivision DE CHABERT pour un montant total de 46 600 €.

Monsieur le Rapporteur expose que suite à une erreur matérielle sur le prix de vente de ces deux parcelles, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de faire l'acquisition de ces deux parcelles pour un montant de 44 600 € et de régler au fermier une indemnité de 2 088 €, tel que prévu dans la délibération du 6 février 2012.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FAIRE** l'acquisition des parcelles A 142 et A 137 appartenant à l'indivision DE CHABERT au prix de 44 600 € ;
- **DE VERSER** au fermier, monsieur PESUDO Gilbert une indemnité de 2 088 € net ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe « du hameau agricole » de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 000736

Question n°67 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

Administration générale

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PEZENAS (Foyer des Campagnes)** sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES** : Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Ansjau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la *troisième séance* du Conseil communautaire de l'exercice 2012.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de *SAIN'T-THIBERY* le lieu de la *troisième séance* du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2012.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
lundi 19 mars 2012

Affichage effectué le :

- 4 AVR. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

QUESTION DIVERSE

Travaux de protection du littoral au grau d'Agde :
demandes de subventions pour la phase études

N° 000737

Question n°68

A l'OJ

Réf. : DM/FP/cm
Cellule Europe

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 4 AVR. 2012

Contrôle de légalité :

- 6 AVR. 2012

**Retour du contrôle de
légalité :** 10 AVR. 2012

L'an deux mille douze et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS (*Foyer des Campagnes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Anne HOULES * **AUMES :** Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Daniel GOUD, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Marion MAERTEN, MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR, * Mme Angéla RODRIGUES * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente expose que suite à la délibération en date du 18 juillet 2011 relative aux demandes de subventions pour les travaux de protection de la plage du Grau d'Agde, il est souhaitable de scinder notre dossier de demande de subvention au titre du FEDER en deux volets :

- volet études d'un montant de..... 78 561,40 € H.T.
- et le volet travaux pour un montant de..... 1 793 050,10 € H.T.

Madame le Rapporteur précise que cette ventilation permettra, dans l'attente de l'obtention des autorisations réglementaires, de mobiliser plus rapidement une avance du FEDER sur la partie études et ainsi accélérer la consommation des fonds européens.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser monsieur le Président à solliciter les financements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOLLICITER** l'aide financière la plus élevée possible des divers financeurs, et notamment de l'Europe (FEDER) pour financer la phase études de la protection du littoral du Grau d'Agde, qui s'élève à 78 561,40 € HT ;
- **D'APPROUVER** l'ensemble des pièces du dossier et notamment le plan de financement prévisionnel ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE